

SAC-991203**UNIVERSITÉ DE MONCTON**162^e séance du**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 3 décembre 1999 de 13 h à 18 h 5

Le 3 mai 2000 de 9 h à 9 h 50

Salle 142 Pavillon Adrien-J.-Cormier

Campus de Moncton

PRÉSENCESMEMBRES

Samuel Arseneault, professeur	Moncton	Jean-Guy Poitras, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Edgar Robichaud, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Lise Caron, directrice	Edmundston	Jean-Bernard Robichaud, recteur	U de M
Liette Clément-Gallien, professeure	Shippagan	Guy Robinson, professeur	Moncton
Daniel Comeau, étudiant	Moncton	M.-Réza Sadéghi, professeur	Moncton
Gilles Cormier, directeur (intérim)	Moncton	Michel Savard, professeur	Shippagan
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	Frederic Soucy, étudiant	Edmundston
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Lita Villalon, directrice	Moncton
Paul Curtis, professeur	Moncton	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Michel Doucet, doyen	Moncton	Truong Vo-Van, doyen	Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M	George Wybouw, doyen	Moncton
Mélanie Fortin, étudiante	Moncton	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Jeanne-d'Arc Gaudet, professeure	Moncton	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Réjean Hall, professeur	Moncton	Armand Caron, vice-recteur, Campus de Shippagan (VRCS)	Shippagan
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton	Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEPE)	U de M	Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston (VRCE)	Edmundston
Nicole Lang, professeure	Edmundston	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Claire Lapointe, professeure	Moncton	Line Leduc, secrétaire des instances	Moncton
Francis LeBlanc, professeur	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Anick Lévesque, étudiante	Moncton	Serge Rousselle, président d'assemblée	Moncton
Gary Long, professeur	Edmundston	Claudette Thériault, présidente du Comité consultatif des femmes	Moncton
Victorin Mallet, doyen	Moncton	Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires	Moncton
Katherine Maccoccio, directrice	Moncton		
Rémi McGraw, étudiant	Shippagan		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Chadia Moghrabi, professeure	Moncton		
Jean Morency, professeur	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Bertille Beaulieu, Pierre-Marin Boucher, Zénon Chiasson et Rodrigue Landry**ABSENCE :** Ian Richmond

Le 3 décembre 1999

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
4.1	Lettre de Paul Grell et réponse du recteur	4
4.2	Lettre de George Wybouw	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-991022	6
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-991022	6
7.1	(20.1) Réunions en vidéoconférence	6
8.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE.....	6
8.1	Arts : changement de nom du département d'histoire-géographie	6
8.2	Sciences : création des cours BIOL 4273 et BIOL 3263.....	7
8.3	Sciences sociales : abolition du certificat d'économie politique	7
8.4	Éducation physique et loisir : création de cours RETO	7
8.5	Modifications aux règlements universitaires.....	8
8.5.1	Règlement universitaire 2.3.1	8
8.5.2	Règlement universitaire 8.11	8
8.5.3	Règlements touchant la valeur numérique des lettres (système de notation).....	9
9.	RAPPORT DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE : PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS	10
9.1	Administration : modification du titre du programme de Maîtrise en administration des affaires	10
10.	STRUCTURES ACADÉMIQUES.....	11
11.	AJOURNEMENT	28

Le 3 mai 2000

12.	OUVERTURE	29
13.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	29
10.	STRUCTURES ACADÉMIQUES (SUITE)	30
14.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	30
15.	RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	30
16.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-991027.....	30
17.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-991027.....	31
17.1	Évaluation des programmes en études françaises	31
18.	CLÔTURE	34

DOCUMENTS	35
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté.....	A(1)
DOCUMENT B : Lettre de Paul Grell et réponse du recteur.....	B(1-3)
DOCUMENT C : Rapport du Comité des programmes de premier cycle	C(1-29)
DOCUMENT D : Rapport du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche : programmes de cycles supérieurs	D(1-5)
DOCUMENT E : Structures académiques	E(1-44)
DOCUMENT F : Rapport du Conseil de la langue française	F(1-3)
DOCUMENT G : Procès-verbal CCJ-991027.....	G(1-8)

- * La Direction générale des services universitaires (DGSU) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou à la DGSU et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par la DGSU sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene:

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante:
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

Le 3 décembre 1999

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT

Président d'assemblée : Je déclare ouverte la 162^e séance du Sénat académique. (Le président donne la liste des personnes excusées et souhaite la bienvenue à Claudette Thériault, présidente du Comité consultatif des femmes du Campus de Moncton, membre invité du Sénat académique.)

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Paul Grell et réponse du recteur

Voir le Document B, p. 1-3

Président d'assemblée : Les membres ont reçu une copie de cette lettre et de la réponse du recteur.

4.2 Lettre de George Wybouw

Président d'assemblée : Il s'agit d'une lettre que m'a adressée un sénateur; il indique que le Sénat devrait discuter au préalable de la possibilité que la communauté universitaire soit invitée à assister à la réunion. En réponse à diverses questions qui m'ont été posées, j'ai précisé qu'il n'existait pas de règles à ce sujet. Cependant, jusqu'à maintenant, quand une personne de l'extérieur est invitée, l'avis du Sénat est toujours demandé. On peut donc tenir pour acquis que les réunions ne sont pas publiques. Les Statuts et règlements font allusion au huis clos dans un seul cas : les délibérations autour des candidatures soumises par le Comité de sélection des grades honorifiques. Le Bureau de direction du Sénat a pris l'initiative d'acquiescer à une demande voulant que la réunion soit publique. Mais puisqu'un membre soulève la question, il convient que le Sénat se prononce sur une proposition en bonne et due forme; la majorité simple est requise.

R : 01-SAC-991203

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Samuel Arseneault, propose :

« Que la présente séance du Sénat académique soit publique, c'est-à-dire que les membres de la communauté universitaire puissent y assister. »

Wybouw : Ce qui me préoccupe, c'est que le Sénat soit public pour une certaine catégorie de personnes seulement, c'est-à-dire le corps professoral. J'ai interrogé le directeur du FRONT, un professeur à la retraite, des étudiantes et des étudiants, et personne ne savait que la réunion serait publique. Ces groupes ont-ils été invités?

Recteur : Un message a été envoyé par courrier électronique à l'ensemble de la communauté universitaire. L'intention du BDS n'était pas de faire en sorte que le grand public soit invité; il s'agit d'une réunion à laquelle peuvent assister les membres de la communauté universitaire. Le message demandait également que les gens n'ayant pas accès au courrier électronique en soient informés.

Long : Le public, ici, signifie « communauté universitaire », ce qui exclut les médias.

Recteur : Le directeur des communications est chargé des relations avec les médias.

Benoit : Le FRONT et CKUM sont des médias étudiants, les gens qui y travaillent ont le statut d'étudiante ou d'étudiant. On peut demander que seuls les membres de la communauté universitaire aient accès à la salle.

4.2 Lettre de George Wybouw (suite)

Couturier : Le public pourra-t-il intervenir pendant la réunion?

Président d'assemblée : Il n'a ni droit de vote ni droit de parole. En tant que responsable du décorum, je serai contraint de demander au public de quitter la réunion s'il ne le respecte pas. Mon devoir est de m'assurer que les membres du Sénat peuvent participer librement au débat.

Recteur : Il est entendu que les membres de la communauté universitaire devront respecter le décorum.

Wybouw : Il existe un précédent. Un seul vote négatif avait empêché qu'une réunion du Sénat soit enregistrée par vidéo. Le vote d'aujourd'hui se tiendra-t-il de la même façon?

Président d'assemblée : Je ne peux voir l'origine ou la raison de ce qui s'est produit à ce moment-là, c'est-à-dire que les membres aient convenu qu'un seul vote négatif suffise à empêcher l'enregistrement vidéo. Il s'agit d'un précédent concernant l'enregistrement vidéo des délibérations, qui ne s'applique pas à la situation actuelle. Selon mon interprétation, la majorité simple suffit pour déterminer si la réunion sera publique ou non. Cela dit, j'aurai des recommandations à faire au BDS quant à l'établissement de certaines règles pour compléter le code Morin.

E. Robichaud : 1) Il est vrai que les membres de la communauté universitaire des trois campus ont reçu un avis indiquant que la réunion serait publique. Au Campus de Shippagan, l'avis a été reçu il y a 24 heures à peine et il laissait sous-entendre qu'une question de « privilège » pouvait être soulevée, c'est-à-dire que la réunion ne serait pas nécessairement publique. Il est difficile d'imaginer que les membres de la communauté universitaire de Shippagan et d'Edmundston viennent à Moncton sans savoir s'ils pourraient assister à la séance. Deux des trois campus ne sont donc pas représentés par le public, ce qui me pose un problème. 2) Les discussions de cet après-midi sont importantes et il est essentiel que les membres, quelle que soit leur position, puissent s'exprimer librement. Je crains que le fait qu'un public assiste à la réunion nuise à la liberté d'expression des membres du Sénat, pour diverses raisons.

Villard : Compte tenu de l'importance de la question qui sera débattue, il serait normal qu'on donne aux gens la possibilité de prendre connaissance des argumentations des membres du Sénat. Si le décorum est respecté, je ne vois pas pourquoi les gens qui le désirent ne pourraient pas assister à la réunion. Quant aux iniquités reliées au fait que l'Université compte trois campus, il s'agit d'un problème qui ne peut être réglé maintenant et utilisé comme argument pour empêcher le public sur place d'assister à la séance.

Couturier : La proposition concerne le point 10 de l'ordre du jour. Avant de voter, l'assemblée pourrait-elle se prononcer sur l'ordre du jour?

Président d'assemblée : Selon les règles, je ne peux accepter une autre proposition pour l'instant. Je préciserai par ailleurs qu'on m'a demandé de proposer un ordre du jour modifié, c'est-à-dire que le point 10, structures académiques, soit traité immédiatement après le point 7, Affaires découlant du procès-verbal.

Couturier : Je m'oppose tout de suite à ce changement. Le point concernant les structures est important, mais les rapports du CPR et de la FESR le sont également, à mon avis; ils touchent les programmes de l'an prochain, le recrutement.

Vote sur R01 Pour 30 Contre 6 Abstentions 2 ADOPTÉE

Président d'assemblée : Les règles prévoient que, si cinq membres du Sénat en font la demande, le vote est secret. Je souhaiterais savoir maintenant s'il y a cinq membres du Sénat qui demandent que le vote sur les propositions relatives aux structures académiques soit secret.

(Note : Puisque cinq membres le demandent, le vote sera secret.)

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 02-SAC-991203

Hermel Couturier, appuyé par George Wybouw, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté. »

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

R : 02-SAC-991203 (suite)

Vote sur R02 Pour 28 Contre 8 Abstentions 2 ADOPTÉE

Président d'assemblée : Puisque la R : 01 ne précise aucun point de l'ordre du jour, le public peut assister à la réunion dès maintenant.

Moghrabi : Si l'ordre du jour n'est pas épuisé et que la réunion est ajournée, le public sera-t-il invité à assister à la suite de la séance?

Président d'assemblée : L'invitation concerne la présente réunion, qui peut se poursuivre ultérieurement.

(**Note** : Personne ne s'oppose à ce qu'un cadreur de Radio-Canada enregistre quelques images. Le public entre dans la salle. Le président d'assemblée demande qu'on enlève les pancartes apportées par certaines personnes.)

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-991022

R : 03-SAC-991203

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Mélanie Fortin, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-991022 soit adopté.* »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-991022

7.1 (20.1) Réunions en vidéoconférence

Villard : La question soulevée était que, si les problèmes techniques n'étaient pas réglés de façon satisfaisante, si la préparation des réunions en vidéoconférence n'était pas améliorée, il serait peut-être préférable que les réunions du Sénat se déroulent en audioconférence.

Président d'assemblée : Le BDS a reçu le message. Il semble que les réunions du Sénat se tiendront en présence de tous les membres jusqu'à ce que des améliorations soient apportées à la technique de vidéoconférence.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

Voir le Document C, p. 1-29

8.1 Arts : changement de nom du Département d'histoire-géographie

VRER : Le CPR a été saisi d'une demande de la Faculté des arts qui a adopté une proposition soumise par le Département d'histoire-géographie. Il s'agit de modifier le nom de ce département qui s'appellerait maintenant Département d'histoire et de géographie. Cette appellation rend mieux compte de l'autonomie des deux disciplines. Le CPR est d'accord avec cette suggestion.

8.1 **Arts : changement de nom du Département d'histoire-géographie** (suite)

R : 04-SAC-991203

Yvon Fontaine, appuyé par Samuel Arseneault, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification selon laquelle le Département d'histoire-géographie porterait désormais le nom de **Département d'histoire et de géographie**. »*¹

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8.2 **Sciences : création des cours BIOL 4273 et BIOL 3263**

VRER : Il s'agit d'une proposition de création de cours qui fait suite à une proposition d'abolition de deux cours, que le CPR a acceptée.

R : 05-SAC-991203

Yvon Fontaine, appuyé par Marc-André Villard, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création des cours BIOL 4273, Écologie des larves aquatiques, et BIOL 3263, Mammalogie. »*¹

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8.3 **Sciences sociales : abolition du Certificat d'économie politique**

VRER : Le Conseil de l'éducation permanente, comme suite à une demande de la Faculté des sciences sociales, propose l'abolition de ce certificat; les admissions sont suspendues depuis plusieurs années, ce programme ne répond plus aux besoins de la clientèle.

R : 06-SAC-991203

Yvon Fontaine, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat d'économie politique et de développement régional. »*¹

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8.4 **Éducation physique et loisir : création de cours RETO**

VRER : Cette demande de création de cours fait suite à l'abolition d'autres cours. L'École souhaite réorienter le programme et offrir des cours qui touchent davantage la récréologie et le tourisme. Le CPR a demandé des précisions à l'École et est satisfait des réponses qu'il a reçues.

R : 07-SAC-991203

Yvon Fontaine, appuyé par Hermel Couturier, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des huit cours suivants : RETO 2010, La Gestion du bénévolat, RETO 3011,

¹ Date d'entrée en vigueur : le 1^{er} mai 2000.

Yvon Fontaine, appuyé par Rémi McGraw, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications du règlement 8.11. »¹

8.5.2 **Règlement universitaire 8.11** (suite)

Villard : Une moyenne de 2, sur une échelle de 4,3, n'est pas une exigence très élevée.

Vote sur R09 Pour 36

Contre 2

ADOPTÉE

8.5.3 **Règlements touchant la valeur numérique des lettres (système de notation)**

VRER : Cette proposition touche les règlements en vigueur au premier cycle et aux cycles supérieurs. On a constaté qu'il existait certains écarts entre le système de notation, ici, et le système alphabétique adopté par la plupart des universités canadiennes. À l'Université, la marge entre chacune des notes est assez grande, ce qui peut désavantager les étudiantes et les étudiants au moment de compétitionner pour obtenir des bourses ou poursuivre des études supérieures, par exemple. La RVD a fait une étude, a préparé un document qui a été soumis à la RDD, puis aux différentes unités. Ces consultations ont révélé que l'ensemble des conseils de facultés et d'écoles était favorable à la réforme proposée. Les deux CPR ont ensuite conclu qu'il convenait de revoir le système de notation. Le système proposé prévoit l'existence des notes A-, B- et C-, ce qui permet d'introduire une pondération médiane entre 4 et 3,5, 3 et 2,5, etc. Les systèmes proposés pour le premier cycle et les cycles supérieurs sont identiques, sauf en ce qui touche le seuil de réussite qui, pour les cycles supérieurs, est la note C.

R : 10-SAC-991203

Yvon Fontaine, appuyé par Lita Villalon, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications aux règlements universitaires suivants : 8.3, 8.4, 8.5.1 (premier cycle) et 26.3, 26.4, 26.5, 26.6, 26.7, 26.17, 26.18, 28.13 et 30.1 (cycles supérieurs), qui portent sur la valeur numérique des lettres dans le système de notation des cours au premier cycle et aux cycles supérieurs. »¹

(Note : Le champ d'application de cette recommandation (date d'entrée en vigueur) a été modifié. Voir le procès-verbal SAC-000503, point 15.1.)

Doucet : Qu'est-ce qui justifie la diminution de la valeur numérique des lettres? B+, qui vaut 3,5, vaudrait 3,3; C+, qui vaut 2,5, vaudrait 2,3. Je ne me souviens pas que les unités aient discuté de cette diminution.

VRER : La première proposition dont les unités ont été saisies visait l'ajout du A-, et il a été suggéré qu'il y ait également ajout du B- et du C-.

DGEP : Le CPR, qui a étudié la proposition, a exprimé le souhait que la pondération suggérée s'apparente davantage à celle qui existe dans les autres universités canadiennes. Au départ, la pondération prévoyait 3,7, 3,5 etc. Ce qui est proposé maintenant – c'est-à-dire 3,7, 3,3, etc. – vise à répondre à la demande de maintenir un écart entre les notes semblable à ce qui existe ailleurs.

Doucet : N'y aurait-il pas eu lieu que les unités en discutent? L'étudiante ou l'étudiant qui avait B+, donc 3,5, aura maintenant 3,3.

VRER : Le système proposé n'est pas rétroactif. Lors d'une évaluation, la professeure ou le professeur, qui avait le choix entre A et B+, c'est-à-dire 4 et 3,5, aura maintenant la possibilité de choisir A-, c'est-à-dire 3,7.

L. Caron : J'ai du mal à accepter une diminution de la cote accompagnant les lettres. Je me demandais par ailleurs si le Comité avait envisagé la possibilité d'être plus positif et de proposer des « plus plus » plutôt que des « moins ». Pour beaucoup, obtenir un A- est moins plaisant qu'obtenir un B+, en raison de la connotation négative du « moins ».

Arseneault : À une époque, le système de notation était en chiffres. Puisque l'écart entre eux était

¹ Date d'entrée en vigueur : le 1^{er} mai 2000.

trop mince, on a adopté un système basé sur des lettres. Il semble qu'on soit en train de revenir à ce qui existait au départ. Il deviendra plus difficile d'évaluer les travaux, surtout les travaux de nature subjective. Je voterai contre cette proposition.

8.5.3 **Règlements touchant la valeur numérique des lettres (système de notation)** (suite)

Moghrabi : Au registrariat, les notes sont-elles enregistrées sous forme de lettres ou sous forme de chiffres?

S. LeBlanc : Sous forme de lettres.

Lapointe : Une des raisons motivant la proposition, c'est que les étudiantes et les étudiants, à l'Université de Moncton, étaient désavantagés lorsqu'ils faisaient des demandes de bourses; étant donné que le A- n'existait pas, ils avaient B+, donc une moyenne plus basse. Pour cette raison, j'appuie la proposition.

Villalon : J'appuie également la proposition. L'échelle proposée est semblable à celle qui existe dans d'autres universités. Les modifications n'ont pas d'effets importants sur la pondération et elles offrent plus de souplesse. Ce système permettra aux étudiantes et aux étudiants de mieux se classer au moment de compétitionner pour l'obtention de bourses, etc.

Doucet : Je ne suis pas contre la proposition, mais je crains qu'elle se traduise par une diminution des notes obtenues.

Amendement

P : 11-SAC-991203

Michel Doucet, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que la valeur de B+ soit 3,5 et que celle de C+ soit 2,5. »

Doucet : Si quelqu'un peut me donner la raison pédagogique de cette nouvelle pondération, je suis prêt à retirer l'amendement. Le règlement 8.4 stipule que A- est l'équivalent des anciens A+ et A. Il ne sera pas plus facile d'obtenir A-. On continuera à accorder B+, et ce B+ aura une valeur moindre.

Wybouw : Je suis contre l'amendement. La lettre de la registraire fournit des éléments de réponse. Elle précise que Socrate gardera en mémoire toutes les notes actuelles et leur valeur numérique actuelle. Le nouveau système n'entrera en vigueur que l'an prochain.

G. Cormier : Je suis également contre l'amendement. Il est fort possible que l'étudiante ou l'étudiant qui a actuellement B+ obtienne A-, donc une moyenne plus élevée.

Hall : Pour qu'une échelle ait un sens, les écarts entre les valeurs doivent être assez uniformes. D'ailleurs, le tableau de la page 16 montre que certaines universités ont des cotes de 3,33, de 2,67, etc. Si la valeur de B+ demeurerait 3,5, les écarts ne seraient pas uniformes.

Vote sur P11 Pour 8 Contre 26 Abstentions 4 REJETÉE

Doucet : Peut-être que la signification du A- pourrait être modifiée; il a la même valeur que les A et A+ actuels, c'est-à-dire qu'il est jugé supérieur. Je crains que les étudiantes et les étudiants soient pénalisés.

DGEP : Avant, on avait le choix entre A et A+. Maintenant, une nouvelle note est ajoutée.

Vote sur R10 Pour 25 Contre 10 Abstentions 3 ADOPTÉE

9. **RAPPORT DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE : PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS**

Voir le Document D, p. 1-5

9.1 **Modification du titre du programme de Maîtrise en administration des affaires**

Vo-Van : Le terme « M.B.A. » est largement utilisé dans les universités de la francophonie. Le fait de ne pas l'utiliser, ici, peut être désavantageux et il serait approprié que le titre du diplôme renferme ce

terme.

9.1 **Modification du titre du programme de Maîtrise en administration des affaires** (suite)

R : 12-SAC-991203

Truong Vo-Van, appuyé par George Wybouw, propose :

« *Que le Sénat académique accepte la modification du titre du programme de Maîtrise en administration des affaires, qui deviendra **Maîtrise en administration des affaires - MBA.*** »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

10. **STRUCTURES ACADÉMIQUES**

Voir le Document E, p. 1-44

Recteur : En tant que responsable de ce point à l'ordre du jour, je souhaiterais faire aux membres du Sénat un exposé traitant des éléments contenus dans le rapport sur les structures académiques.

Gaudet : Je voudrais obtenir une précision : la restructuration est-elle une question académique ou administrative? Récemment, j'ai entendu un membre du Conseil des gouverneurs dire que, indépendamment de la position du Sénat, le Conseil pouvait adopter les recommandations puisqu'il s'agit d'une question administrative.

Recteur : Selon la direction, la question est académique et administrative. Ce qui est souhaité, c'est qu'il y ait consensus entre le Sénat et le Conseil. Un avis juridique a été demandé qui précisera l'étendue et les limites du pouvoir des deux instances. Des articles de la loi décrivent ces pouvoirs, mais il existe des zones grises et il ne serait pas souhaitable, à mon avis, que le Conseil agisse de façon unilatérale, sans tenir compte de la position du Sénat. Le Comité exécutif étudiera, le 9 décembre, les conclusions de la présente réunion; il aura à ce moment-là un avis juridique qui l'éclairera quant à la façon d'aborder ces conclusions. Mais la direction souhaite que les processus universitaires soient respectés.

F. LeBlanc : Avant que le débat commence, il est important de savoir si le Sénat est une instance consultative ou décisionnelle, s'il est une instance suprême en ce qui touche les questions académiques. La réponse du recteur est ambiguë. Ce point doit être clarifié dès le début, sinon les membres ne sauront pas si leur vote est consultatif ou décisionnel. Le recteur devrait préciser sa propre position. Il y aura un avis juridique, mais il faut que le Sénat sache dès maintenant à quoi s'en tenir.

Recteur : Je ne crois pas utile de donner une position personnelle qui pourrait être contredite par l'avis juridique. L'article 8.1 de la Charte de l'Université est assez clair; il stipule que « le Sénat académique possède les pouvoirs de conduire, diriger et régler toutes les affaires de l'Université relatives à l'enseignement et à la recherche, notamment la planification, la création et la mise en oeuvre de programmes, le choix du lieu où ils sont offerts, le contrôle de la qualité de l'enseignement et des programmes d'études, et la recherche de l'excellence universitaire ». L'article ne traite pas des structures administratives de la gestion académique. Par ailleurs, l'article 6.2 indique que « le Conseil des gouverneurs est investi des pouvoirs de direction de l'Université ». Le terme « direction » a un sens très large, mais il est aussi très vague. C'est pourquoi, au cas où il y aurait désaccord entre le Sénat et le Conseil, il faudra un avis. Je crois que le Sénat peut se prononcer sur le dossier. Ce qui fera consensus entre le Sénat et le Conseil ne pose pas de problème. S'il y a des divergences, l'avis juridique pourra fournir un éclairage.

Villard : Il serait souhaitable que le Conseil reçoive le procès-verbal rapportant les discussions qu'aura le Sénat sur le dossier des structures académiques. Les membres qui ont préparé leur intervention par écrit pourraient remettre leur texte à la secrétaire des instances.

Recteur : C'est un souhait. Il faudra évaluer ce qu'il est possible de faire d'ici au 11 décembre.

Robinson : Le recteur a indiqué qu'un avis juridique avait été demandé afin d'éclairer certains points des Statuts et règlements, de la Charte. Les textes sont déjà assez clairs. L'article 34 concernant les attributions du Sénat précise que « le Sénat académique assume les responsabilités suivantes : définir et sanctionner la politique générale de l'Université relative (...) aux recommandations concernant la création ou l'abolition de facultés, écoles, instituts, départements,

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

secteurs, chaires et programmes d'enseignement ». De plus, l'article 15 concernant les attributions du Conseil indique que, sous réserve de l'article 9 – qui traite du fait que les deux tiers des voix sont requis –, « le Conseil peut fonder, abolir, affilier, ou annexer de nouvelles facultés, écoles, instituts, départements, chaires, sur recommandation du Sénat ». Il s'agit pratiquement d'une situation de double *veto* . Il faut que les deux instances fassent des recommandations allant dans le même sens, qu'elles s'entendent sur ces questions. Puisque les structures ont des conséquences pour l'enseignement et la recherche qui sont la responsabilité du Sénat, il peut prendre des décisions.

Recteur : Les Statuts et règlements seront certainement respectés; l'avis pourra clarifier ce qui doit l'être.

Moghrabi : Le recteur est président du Sénat, il est le seul représentant du Sénat au Conseil. Je souhaiterais savoir s'il a l'intention de voter, au Conseil, comme personne ou comme représentant du Sénat, c'est-à-dire s'il a l'intention d'être solidaire de la majorité des membres du Sénat.

Recteur : La question est importante, mais je ne crois pas qu'elle devrait être débattue maintenant. Les personnes qui siègent aux instances sont élues ou désignées par un collège électoral. Quand elles siègent à ces instances, elles peuvent voter librement. Je suis président du Sénat, mais je suis également recteur d'une université – ce qui suppose des tâches précises, des obligations dont font état les Statuts et règlements – et membre à part entière du Conseil des gouverneurs. Je voterai selon ma conscience, sans me sentir lié par quiconque.

(**Note** : Puisque personne d'autre ne souhaite intervenir, le recteur fait sa présentation.)

Recteur : Une université est une entreprise collective, résultant de la collaboration et de la concertation d'un ensemble de personnes et de groupes. Nous remercions toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué au débat au cours des années sur la réforme des structures de gestion de l'enseignement et de la recherche à l'Université. En particulier, je suis très redevable aux membres de la direction de l'Université qui ont contribué activement à la production du rapport que nous étudions aujourd'hui et qui sont solidaires des recommandations qu'on y trouve.

Contrairement à ce qu'on a laissé entendre ces derniers jours, cette question a fait l'objet de très nombreuses consultations. C'est en fait la cinquième proposition de réforme des structures qui est présentée au Sénat académique. Sans mentionner celles des décennies passées, rappelons que le Comité de la planification financière, après deux années d'études, avait recommandé en 1995 la réduction du nombre de facultés. En 1997, la direction a proposé un plan d'ajustement dont la section qui traitait des structures a été reportée. En 1998, le Comité tripartite du Sénat, après 18 mois d'études, a fait plusieurs recommandations au sujet des structures; ces recommandations ont été rejetées.

Après les consultations et les réflexions, le temps est maintenant venu de passer à l'action. L'Université et les instances supérieures ont déjà pris de nombreuses mesures pour s'adapter à une baisse des revenus et pour maintenir une université de qualité : 1) entre 1995 et 1999, le secteur administratif a été réduit de 53 postes et le secteur académique de trois postes; 2) les droits de scolarité ont augmenté de 37 % en cinq ans; 3) le programme de retraite anticipée a permis une réduction de 3,7 millions de dollars de la masse salariale; 4) les programmes de formation ont subi des modifications importantes; 5) les budgets des équipements de laboratoire et d'acquisition des bibliothèques ont été réduits.

D'autres mesures doivent être prises, notamment : 1) une étude sur les duplications dans la banque de cours, qui devrait être déposée; 2) la réforme de la structure académique, celle dont on discute; 3) la poursuite des travaux sur les processus et les procédures.

Le projet de réforme s'inscrit dans la logique du Plan stratégique 1999-2004. En particulier, le but général 2.2.7 visait « l'amélioration de la qualité de gestion du secteur académique... ». Le projet est congruent à l'objectif stratégique « d'accroître la qualité académique » afin de « maintenir et promouvoir une université de qualité ». Les objectifs poursuivis par la proposition sont les suivants : 1) faire des économies et transférer des ressources, consacrées actuellement à la gestion, vers l'enseignement et la recherche; 2) améliorer la gestion de l'académique en la simplifiant; 3) améliorer le fonctionnement sur le plan académique; 4) consolider les disciplines fondamentales.

Le diagnostic qui a été posé au sujet de la structure académique actuelle est le suivant : cette structure n'est pas viable à long terme, car elle est trop complexe, trop lourde et trop coûteuse. Ce diagnostic n'a pas été contesté – personne ne pourrait soutenir sérieusement le contraire, c'est-à-dire que la structure serait peu coûteuse, simple et légère. La structure de gestion académique coûte cher, surtout au Campus de Moncton. Au Campus de Shippagan, 6,8 % des budgets enseignement et recherche sont consacrés à la gestion de l'académique. Au Campus d'Edmundston, 11,2 % des budgets enseignement et recherche sont consacrés à la gestion de l'académique. Au Campus de Moncton, 15 % des budgets enseignement et recherche sont consacrés à la gestion de l'académique. Les économies et les déplacements de ressources pour

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

le Campus de Moncton, selon la recommandation 9, sont de 612 200 dollars, ce qui signifie que nous réduisons les coûts de la structure de gestion d'environ 10 %, ce qui est loin d'être exagéré et ce qui est loin de constituer une démolition du secteur académique comme certains l'ont prétendu. D'autres économies sont possibles, par exemple la réduction du nombre de membres au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.

Sur le plan académique, les propositions visent à créer un environnement plus favorable que celui de la structure actuelle pour maintenir et promouvoir une université de qualité. Et c'est peut-être là l'enjeu principal de la réforme. Nous visons à consolider les disciplines fondamentales. Personne ne s'oppose à l'objectif poursuivi. Personne ne peut non plus réfuter le fait que nous avons assisté dans le passé à une érosion des disciplines fondamentales au profit des disciplines professionnelles. Il faut arrêter cette érosion, car c'est la qualité académique de l'Université de l'avenir qui serait compromise. Certains nous disent douter de l'efficacité de ce que nous proposons. Regardons-y de plus près. En regroupant les disciplines fondamentales dans une faculté des arts, des sciences et des sciences sociales, nous créerons un climat plus favorable à la multidisciplinarité et à la synergie entre les disciplines fondamentales. Le professeur Louis Lapierre, à la rencontre de l'Opération convergence, a plaidé en faveur du décloisonnement des disciplines, de la multidisciplinarité et d'une collaboration accrue entre elles. Nous avons déjà quelques exemples de collaboration entre les trois grands champs disciplinaires des disciplines fondamentales. Peut-être que l'exemple le plus intéressant et le plus prometteur pour l'avenir est celui de la maîtrise multidisciplinaire en études de l'environnement où des professeures et professeurs de trois facultés actuelles collaborent activement soit à l'enseignement ou à la recherche, soit aux services à la collectivité. On nous dira : cela se fait dans la structure actuelle, pourquoi la changer? Oui, certaines choses de bien se font dans la structure actuelle, mais on peut faire encore mieux en créant un environnement plus favorable aux échanges. Par exemple, pourquoi, après 36 ans d'existence, l'Université n'offre-t-elle pas encore un baccalauréat arts et sciences? Ce serait possible dans la structure actuelle, me direz-vous, mais il demeure que ça ne s'est pas fait. En général, on travaille de façon trop cloisonnée.

Dans la nouvelle faculté, les étudiantes et étudiants auront un meilleur climat d'étude avec des possibilités accrues de multidisciplinarité; les sujets de thèses de maîtrise, les projets de recherche seront plus diversifiés et plus riches. On nous dit que la faculté sera trop grosse – avec ses 1 500 étudiantes et étudiants et ses 140 professeures et professeurs, environ. Il ne faudrait pas dire cela trop fort en dehors de l'Université. N'oublions pas que de nombreuses facultés des arts et des sciences au pays sont plus grosses que toute l'Université avec ses trois composantes. Ce qui sera regroupé dans la nouvelle faculté, ce sont les processus strictement administratifs; les vice-doyennes et vice-doyens de la faculté et les directrices et directeurs de départements et d'écoles continueront de pouvoir assurer un service personnalisé, ce que nous souhaitons tous conserver.

L'argument selon lequel la faculté sera trop grosse et nuisible au développement des programmes académiques doit être rejeté. Cette dimension devrait plutôt être vue comme une caractéristique permettant la création d'un espace qui favorisera, de façon incontournable, le développement de ces disciplines et leur décloisonnement. On devra tenir compte de cette nouvelle faculté, justement en raison de sa taille, et lui accorder toute l'attention qu'elle mérite; c'est une perspective qui milite en faveur de la consolidation des disciplines fondamentales. Les mécanismes de gestion et les processus décisionnels seront modifiés afin d'assurer la consolidation des disciplines fondamentales. La nouvelle composition du Sénat académique devra garantir un équilibre entre les disciplines fondamentales et les disciplines professionnelles. Le comité de direction que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mettra sur pied devra nécessairement compter parmi ses membres la doyenne ou le doyen de cette faculté, ce qui assurera une présence permanente et une grande influence des disciplines fondamentales dans le mécanisme central de gestion de ce vice-rectorat.

On nous a beaucoup dit que nous tentions de détruire les sciences sociales, en proposant ce regroupement. Je dois répondre à cela. D'abord, je suis moi-même issu des sciences sociales, j'ai fréquenté de très bonnes universités nord-américaines, parmi les meilleures, dans le domaine des sciences sociales, ma vie professionnelle a été consacrée au développement social et communautaire. Je pense que ma feuille de route m'autorise à parler des disciplines des sciences sociales comme un membre à part entière de cette grande famille pour laquelle j'ai beaucoup de respect et à laquelle je m'identifie. Nous ne démolissons pas les sciences sociales parce que nous modifions une structure, nous n'attaquons pas les disciplines des sciences sociales parce que nous les regroupons avec d'autres. La qualité des sciences sociales en Acadie ne dépend pas d'une structure facultaire; elle dépend de la qualité de la recherche, de la formation, elle dépend de la qualité des spécialistes en sciences sociales dont nous disposons. Nous avons très peu d'effectifs en sciences sociales à l'Université, devons-nous les concentrer dans la gestion, ou devons-nous en priorité les encourager à enseigner et à faire de la recherche? Si nous avons le choix entre payer un ou des gestionnaires en sciences sociales et embaucher un nouveau professeur ou une nouvelle professeure dans l'une ou l'autre des disciplines des sciences sociales, je sais où serait la priorité.

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

Ce qui suit est peut-être la chose la plus importante que j'aurai eu à dire de tout mon rectorat. J'invite tous les membres du Sénat, issus des disciplines fondamentales, étudiantes, étudiants, professeures, professeurs, doyennes, doyens et cadres, à recevoir favorablement la proposition de regroupement des disciplines fondamentales en une seule faculté. Nous avons là l'occasion de bâtir l'Université de l'avenir, une université capable de se situer face aux enjeux que nous connaissons et qui dépassent le cadre de notre société acadienne – je fais référence aux environnements nationaux et internationaux qui exigent, pour notre survie et notre développement, un « repositionnement » stratégique.

Nous visons également, par nos propositions, à repositionner l'Université dans le domaine de la santé en regroupant les disciplines de ce secteur dans une nouvelle faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Nous savons que ce secteur est actuellement en développement dans notre société. Le gouvernement fédéral, notamment, a donné priorité à ce domaine en matière de recherche, et si nous voulons que l'Université bénéficie de ce contexte favorable, il nous faut regrouper nos forces afin d'être en mesure de compétitionner dans ce secteur névralgique. Les possibilités de développement sont immenses; il ne faut pas juger la proposition uniquement sur la base des unités, écoles ou départements, que nous regroupons comme noyau de base de la nouvelle faculté. Il faut juger la proposition sur la base du potentiel d'une telle faculté dans l'avenir, de ce qu'elle peut devenir et de ce qu'elle sera dans dix ou quinze ans.

Face à la réticence exprimée par le corps professoral des sciences infirmières au sujet de la création de cette nouvelle faculté, je voudrais dire que les sciences infirmières, dans cette nouvelle structure, seront appelées à jouer un rôle de leader en sciences de la santé, d'autant plus que nous n'avons pas, à l'Université, de formation en médecine. Plutôt que de voir ce regroupement comme une menace, pourquoi ne pas le voir comme une occasion dont il faut profiter et un défi?

Un autre problème souvent souligné, et que nous tentons de corriger par cette proposition de restructuration, est celui de la petite taille de certaines unités de base, départements ou écoles, qui sont difficilement viables et ont beaucoup de problèmes de crédibilité sur le plan académique. La proposition que nous faisons à cet égard est discutée depuis 1977; il est grandement temps de passer à l'action. D'ailleurs, cette proposition prendra effet dans la phase II de la réforme et elle respectera les processus universitaires. Personne n'est pris de court ici.

En conclusion, nous, les membres de la direction, avons fait notre devoir consciencieusement et avec professionnalisme. Nous avons pris nos responsabilités; c'est maintenant aux instances supérieures, Sénat académique et Conseil des gouverneurs, à prendre les leurs en discutant chacune des propositions selon leur mérite. Il ne nous apparaît pas responsable de voter le rapport en bloc. Nous suggérons que les propositions soient étudiées dans l'ordre suivant : 8, 9 et 10, 2, 1, 7, 11 à 15, 3, 4, 5, 6, 16, 17, 18, 19, 20.

En terminant, j'invite les sénateurs et sénatrices à un débat de haut niveau, digne des universitaires que nous sommes. Je conclus en vous laissant avec cette idée-force : pensez l'Université de 2010, et non pas celle de 1975. En conséquence, je fais la première proposition.

R : 13-SAC-991203

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Hermel Couturier, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs que soit créée une Faculté des sciences de la santé et des services communautaires regroupant les unités suivantes : l'École d'éducation physique et de loisir; l'École de nutrition et d'études familiales; le Département de psychologie, qui accède au statut d'école; l'École des sciences infirmières. » (recommandation 8)

Villard : Étant donné l'importance et la complexité du débat, il conviendrait peut-être de permettre aux membres du Sénat de donner leur opinion sur l'ensemble du dossier, avant que soient abordées les recommandations du rapport.

(**Note** : Les personnes qui ont proposé et appuyé la recommandation acceptent cette demande.)

Villard : Le mot clé de nos discussions ne devrait pas être « restructuration », mais bien « rationalisation ». Il ne faut pas se leurrer, l'objectif de toutes ces discussions devrait être soit de faire toujours plus avec moins de ressources ou, encore mieux, de justifier que nous méritons plus

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

de ressources parce que nous formons une institution dont la gestion est efficace. Bien sûr, la tentation est grande de procéder à des changements radicaux et spectaculaires pour montrer notre détermination à faire mieux. Or, ce sont rarement les changements les plus spectaculaires qui sont les plus efficaces dans une institution universitaire. Notre approche devrait englober trois volets : 1) une amélioration des processus de gestion; 2) une révision sérieuse de nos choix budgétaires; 3) une amélioration de la structure académique. La restructuration devrait donc n'être que l'un des volets d'une véritable stratégie de rationalisation.

En ce qui a trait aux processus de gestion, le Sénat a déjà approuvé des recommandations du rapport Fontaine visant à améliorer les procédures. Puisque ces recommandations font partie des négociations qui ont lieu actuellement, il n'est pas encore possible d'en voir les effets. D'autres améliorations devraient être apportées, notamment l'allègement et la décentralisation de la procédure existante de gestion des budgets où le Comité de budget est tout-puissant et où les unités académiques peuvent subir des réductions substantielles de leurs ressources d'une année à l'autre. Nous devrions adopter une formule comme celle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) : le budget des facultés augmenterait ou diminuerait en fonction des subventions gouvernementales et, tous les trois ans, on procéderait à un exercice de redistribution touchant au maximum 10 % du budget d'une faculté. Cet exercice serait basé sur les performances de la faculté et sur la crédibilité de son plan triennal, selon des règles préalablement définies et connues de tous et toutes.

Un travail crédible de rationalisation doit commencer par l'administration : plusieurs postes ont été abolis, mais on a souvent dû faire marche arrière et engager de nouvelles personnes par la suite. Il existe pourtant des endroits dans le budget de l'Université où des compressions importantes pourraient être faites. Durant l'exercice financier se terminant le 30 avril 1999, 5,5 millions de dollars ont été consacrés aux dépenses extraordinaires. Si on exclut les frais engagés par les retraites anticipées, il y a encore 5 millions de dollars dans cet article budgétaire pour couvrir ce qu'on appelle les projets spéciaux et les entreprises auxiliaires. Je n'ai malheureusement pas d'information sur ce que cela signifie. À lui seul, ce montant est dix fois plus grand que les économies suggérées dans le cadre de la restructuration proposée.

Restructurer, peut-être, pour s'adapter aux changements à long terme de la société; mais s'il s'agit d'une opération faite à la hâte ayant pour but de plaire aux gouverneurs et de se laisser porter par le courant néo-libéraliste, nous devons, comme sénatrices et sénateurs, nous y opposer.

Arseneault : Je rappellerai aux membres du Sénat que, l'an passé, le recrutement était la priorité; c'est ce qui était ressorti d'une activité Convergence. Cet été, une nouvelle priorité nous a été imposée : la restructuration, dont le but était d'économiser. Les services d'un consultant externe ont été retenus, les consultations ont été rapides. Le Sénat doit maintenant se prononcer sur un plan de restructuration qui, à mon avis, ne règle pas le problème de la diminution des inscriptions à l'Université. La seule recommandation qui viserait cet objectif est la recommandation 17; les autres risquent plutôt d'avoir l'effet contraire : les facultés et départements perdront leur visibilité, ce qui rendra encore plus difficile le recrutement. Depuis la dernière réunion du Sénat, au cours de l'activité Convergence qui a suivi, lors des multiples échanges, rencontres et discussions, je n'ai pas entendu d'arguments convaincants qui appuient le rapport Robichaud-Gervais, au contraire. En conséquence, je m'oppose à l'ensemble des recommandations, sauf à la recommandation 17 dont la première partie se lit ainsi : « Que l'Université de Moncton fasse de l'éducation permanente une priorité ». Il s'agit, en effet, de la seule recommandation qui pourrait favoriser le recrutement, l'augmentation des inscriptions étant, à mon avis, la seule vraie priorité : s'il n'y a pas d'étudiantes et d'étudiants, il n'y a pas d'université.

Vo-Van : Il est vrai qu'on doit prendre un ensemble de mesures afin d'économiser, d'orienter les ressources vers l'enseignement et la recherche. Mais il faut se rendre compte que l'Université, depuis une décennie, a fonctionné avec des ressources « étirées » à l'extrême et qu'elle ne peut laisser cette situation qui paralyse ses initiatives se prolonger. L'accent doit être mis sur le secteur académique afin d'assurer non seulement la survie, mais la qualité des programmes de formation et de recherche. Il est incontestable que la structure de gestion académique est trop lourde et qu'elle doit être allégée. Toute tentative bien pensée dans ce sens est la bienvenue, et constitue un pas dans la bonne direction. Il s'agit d'un pas, non de l'étape finale. Les économies de ressources, leur redistribution dans la formation et la recherche, et les regroupements stratégiques proposés vont engendrer d'autres ressources, augmenter la qualité des formations et de la recherche, et favoriser le développement de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances. La réforme permettra une marge de manoeuvre plus grande pour gérer l'Université dans son ensemble, en distribuant les ressources là où les besoins sont les plus grands. On a souvent dit, moi y compris, que l'administration de l'Université avait manqué de courage devant les grandes décisions. Aujourd'hui, je pense que, collectivement, nous pouvons faire preuve de courage et susciter le changement tant souhaité. Le Sénat a un rôle extrêmement important à remplir, et je souhaite ardemment que ses membres optent pour la réforme.

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

Robinson : Au début de sa présentation, le recteur a dit que le Comité de planification financière avait, en 1996, recommandé de réduire le nombre de facultés. Il faut préciser que le Comité a proposé de réduire progressivement le nombre de facultés, en concertation avec les instances concernées. C'est ce qui avait été demandé : qu'il y ait une démarche faisant vraiment appel à la participation, au sein de l'institution, pour en arriver à des réformes profondes. Il ne s'agit pas seulement de restructuration, il s'agit aussi de réinvention. Il ne faut pas penser strictement en fonction des structures. Malheureusement, on nous bouscule un peu afin que des propositions soient adoptées. Au moins est-il possible de s'exprimer. Il reste qu'on est bousculé, tout le processus de la réforme Gervais est arrivé de façon très précipitée, ce qui fait que je me sens mal à l'aise.

Morency : Je tiens à mentionner, en tant que nouveau professeur – je suis ici depuis trois ans –, qu'il nous faudra vivre encore longtemps dans le contexte de la structure qui nous est proposée aujourd'hui. Pour ceux et celles qui approchent de l'âge de la retraite, c'est tel que tel. Même s'ils peuvent s'inquiéter de l'avenir de l'Université, ils n'auront pas à vivre et à travailler très longtemps dans la nouvelle structure. Mais pour les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs qui ont choisi de faire carrière à l'Université de Moncton et d'apporter leur contribution à l'avancement de la collectivité acadienne, la situation est tout autre. Nous allons devoir fonctionner pendant des années, voire des décennies, à l'intérieur d'une structure académique élaborée, selon moi, de façon précipitée.

Cela dit, je reste sceptique devant le projet parce qu'il véhicule, selon moi, une philosophie du savoir et de la connaissance qui est monnaie courante dans nos sociétés, à savoir que les disciplines fondamentales, qui ont été historiquement au cœur de la tradition universitaire et qui l'ont maintenue bien vivante jusqu'à nos jours, devraient céder toute la place et leur visibilité à des disciplines plus pratiques, plus concrètes, qui correspondraient mieux à l'évolution du monde moderne, à l'aube de l'an 2000. Certes, ces disciplines professionnelles m'apparaissent comme essentielles à la vie universitaire, qu'elles viennent nourrir et vivifier. Mais l'Université ne doit pas pour autant dissimuler des parties qui en sont rendues à être considérées comme honteuses, comme les arts et les sciences sociales, qui seront englobées et encadrées par les sciences exactes, dont on espère qu'elles pourront leur donner un peu de respectabilité.

Au fond, quand on y regarde bien, on constate que presque toutes les disciplines qui ont un rapport ou l'autre avec l'humain sont visées par la restructuration : les arts, les lettres, les sciences humaines et sociales, mais aussi la psychologie, l'éducation physique, la nutrition, les sciences infirmières. Le droit et l'administration ne semblent échapper à la restructuration que parce qu'ils jouissent, dans notre société, d'un prestige certain, portés qu'ils sont par leur mouvement général vers le progrès matériel. Je trouverais très grave que l'Université en arrive à cautionner cette marginalisation de la dimension humaine de notre société.

J'aimerais soulever un dernier point. Il me semble qu'on a trop souvent considéré que l'allégement de la structure académique devait aller de pair avec sa simplification. Or, il me semble que tout organisme vivant, et j'ose croire que l'Université en est un, tend à la complexité, et qu'on ne résout rien en voulant simplifier à outrance ce qui est complexe en soi. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne doive pas alléger la structure. Si je choisis de perdre du poids, je ne vais pas me couper un bras ou une jambe pour autant. Pour maigrir, je n'ai pas besoin de me restructurer. En tant que littéraire, je crois à la force des images – cette image n'est pas très littéraire, j'en conviens –, et je pense que celle-ci pourrait nous aider à repenser la structure universitaire actuelle.

Sadéghi : L'Université de Moncton a été créée, comme vous le savez, en 1963. Depuis, plusieurs rapports sur la restructuration ont été déposés : le rapport Lafrenière, en 1967, le rapport Ross, en 1978; le rapport Fontaine, en 1998. Ils ont tous, d'une façon ou d'une autre, été rejetés et le *statu quo* a été maintenu. Aujourd'hui, à la suite du rapport Gervais, une proposition d'allégement de la structure académique et de rationalisation de la gestion à l'Université de Moncton est déposée par le recteur au Sénat académique. Avant d'étudier cette proposition, essayons d'imaginer que nous sommes en décembre 2005 et que le Sénat doit se pencher sur le même dossier, c'est-à-dire la restructuration de l'Université. Soit que le Sénat constate que, compte tenu de la décroissance démographique ou encore de la diminution de la qualité de la formation offerte à la clientèle étudiante, il faut, pour alléger les structures, abolir des programmes, déplacer des ressources professorales, etc.; soit qu'il constate une certaine stabilité et qu'il aborde alors le dossier important de l'enseignement et de la recherche, ce qui est le rôle primordial d'une université. Essayons maintenant de remonter dans le temps. Au début des années 60, Clément Cormier et ses collègues imaginent que la création d'une université de langue française permettra au peuple acadien de s'épanouir. Malgré les problèmes propres à l'époque, ces visionnaires ont eu la volonté et le courage de regrouper différents établissements d'enseignement dispersés dans la province pour créer l'Université de Moncton, avec ses trois constituantes. S'ils n'avaient pas saisi le moment opportun, l'Université de Moncton n'existerait pas. L'Université, actuellement, a besoin d'un projet éducatif institutionnel axé sur un apprentissage de qualité et d'un virage pédagogique qui soit conforme à ses aspirations et qui réponde aux besoins de ses clientèles. L'Université de Moncton est une petite université, il lui faut, pour survivre, attirer le plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants francophones acadiens, canadiens, internationaux.

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

L'Université ne peut plus se contenter de se distinguer uniquement par son caractère francophone. Elle doit se distinguer par son habileté à regrouper ses unités afin de maintenir ses programmes, ses

disciplines fondamentales et appliquées, et de répondre aux besoins actuels de la société. Par exemple, la population vieillissante a besoin de services de santé autres que les services médicaux traditionnels; il faut penser davantage au rôle avant-gardiste de l'Université. En ce moment de prise de décision, il convient d'avoir la vision et le courage des personnes qui ont fondé l'Université. Pour toutes ces raisons, et compte tenu de l'avis de mes collègues et d'autres personnes, je voterai pour la proposition et j'invite les membres du Sénat à faire de même.

F. LeBlanc : Il semble que le but du rapport soit de renforcer les disciplines fondamentales. Selon moi et selon la grande majorité des professeures, professeurs, étudiantes et étudiants qui sont touchés par ces disciplines, c'est le contraire qui se produira. L'adoption des recommandations 2, 9 ou 10, et 19 aura pour effet d'affaiblir les disciplines fondamentales. La recommandation 2 prévoit la taille minimale du corps professoral d'une unité; elle touche uniquement les disciplines fondamentales. Il est question ici d'unités, c'est-à-dire d'écoles et de départements. Pour quelle raison fixe-t-on une taille minimale pour les départements? Pourquoi ne pas le faire pour les facultés? Les recommandations 9 et 10, qui visent le fusionnement des facultés des arts, des sciences, des sciences sociales ou des arts et des sciences sociales, alourdiront, à mon avis, les prises de décisions dans ces facultés. Les membres de chacun de ces conseils seront nombreux, ils devront prendre des décisions sur une centaine de programmes, approximativement. Chaque membre devra passer des heures en réunion, chaque mois, ce qui augmentera le temps consacré à la gestion. La recommandation 19, qui est censée assurer aux disciplines fondamentales une représentation équitable au Sénat, aura l'effet contraire. Si toutes les propositions étaient adoptées, il y aurait sept facultés à l'Université. On dit qu'un membre du corps professoral de chaque faculté siègera au Sénat; il y en a actuellement douze, il y en aurait sept. On dit de plus que la représentation des facultés devrait varier selon leur taille. La plus grande faculté serait dix fois plus grande que la plus petite. La plus grande devrait donc être représentée au Sénat par une dizaine de membres du corps professoral. Les autres facultés, de taille moyenne, seraient représentées par deux ou trois professeures ou professeurs. Pour que la représentation soit équitable, il faudra que le Sénat compte plus de vingt membres du corps professoral, sinon il y aura sous-représentation des disciplines fondamentales. C'est pour cette raison que je ne pourrai appuyer la majorité des recommandations contenues dans le rapport. J'ai consulté longuement mes collègues, les étudiantes et les étudiants, plusieurs membres de l'administration, et j'ai pu constater que ce rapport est loin, très loin de faire l'unanimité.

VRER : Pour plusieurs raisons, je crois que ce rapport va dans le bon sens pour l'Université. Comme plusieurs l'ont exprimé, qu'ils soient d'accord ou non avec les recommandations, un fait demeure : l'Université fait face à des défis financiers et elle est à la croisée des chemins à cet égard. Il faut réussir à trouver un plan de redressement qui permette à l'Université de continuer à rayonner, au cours des prochaines décennies, comme elle a pu le faire au cours des dernières décennies. La proposition soumise au Sénat n'est pas la solution complète aux problèmes. Il faut agir sur plusieurs fronts. Un sénateur a mentionné que la priorité devait être l'augmentation du nombre d'inscriptions, ce que j'appuie. Il convient de faire une précision, ici : la clientèle habituelle de l'Université de Moncton, c'est-à-dire la clientèle acadienne du Nouveau-Brunswick et des Provinces maritimes qui représente près de 90 % du total des étudiantes et étudiants qui fréquentent l'Université, diminue dans les écoles secondaires. Au cours des trois prochaines années, cette diminution sera de 17 %. Alors le défi posé par le recrutement est majeur. L'Université a une mission, qu'il faut maintenir. Cette mission, que tous et toutes partagent, doit déborder l'attrait que l'Université a pour ses clientèles traditionnelles. Il importe d'attirer d'autres clientèles, provenant d'ailleurs. Pour ce faire, l'Université doit continuer à s'affirmer, à développer des créneaux de qualité qui lui permettront d'étendre son recrutement.

Par ailleurs, il est vrai que les processus sont importants, comme un membre du Sénat l'a indiqué en parlant de processus budgétaires. La recommandation 3 du rapport tripartite traitait de cette question. Je crois également qu'il faut décentraliser les processus, à l'Université. Mais il importe qu'il y ait des masses critiques dans les unités de gestion académique. Au sujet de l'alourdissement dont parlait un sénateur, je dirais qu'il y aura, bien sûr, des responsabilités plus nombreuses pour les facultés, en particulier pour les plus grandes. Mais il reste qu'il faut viser la décentralisation. Par exemple, certaines initiatives ont été confiées aux conseils de faculté, ce qui est sain pour l'Université. Il faut cesser de renvoyer vers le haut les décisions qui touchent les unités. Il n'est pas facile d'abandonner le *statu quo*. J'ai entendu des collègues demander si la réforme allait amoindrir la qualité du secteur académique. J'ai réfléchi à cette question : fait-on fausse route en proposant ce type de recommandations? J'ai fait une recherche dans l'annuaire canadien des universités et j'ai constaté que, parmi la quarantaine d'universités évaluées par le Maclean, il y en a trente qui ont regroupé soit une partie de leurs disciplines fondamentales à l'intérieur d'une faculté des arts et des sciences sociales, soit toutes ces disciplines à l'intérieur d'une faculté des arts, sciences et sciences sociales. L'Université de Moncton a des caractéristiques qui lui sont propres, bien entendu. Mais le fait qu'il y ait un regroupement facultaire des disciplines fondamentales entraîne-t-il nécessairement l'érosion de ces disciplines? Je ne le crois pas. L'Université de Toronto a une faculté des arts et sciences qui inclut les trois facultés dont il est question à la recommandation 9

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

et qui compte 26 000 étudiantes et étudiants à temps plein. Cette université n'a pas pour autant perdu de sa crédibilité.

Je suis sensible aux propos que j'ai entendus. Mais il faut se demander si la structure facultaire constitue un appui à l'excellence académique et confier aux unités de base – les départements et les écoles rattachées – les décisions qui leur reviennent. Le rapport tient compte des remarques des étudiantes et étudiants qui souhaitent avant tout que l'unité départementale soit préservée. De façon relative, le nombre d'écoles rattachées et de départements pourrait passer de 23 à 19 ou 20; ce n'est pas là que l'Université fera de grandes économies. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut économiser. Des inquiétudes sont exprimées, mais il convient de distinguer les préoccupations légitimes des préoccupations rhétoriques. Je souhaiterais que les membres puissent s'exprimer selon leur conscience et j'essaierai, quant à moi, de penser à l'Université telle qu'elle devrait être dans dix ans.

Marcoccio : 1) Je souhaiterais exprimer mes inquiétudes au sujet des écoles. Il n'était pas facile de cerner la notion d'école qui se dégageait du rapport Gervais. Mais depuis une semaine, certaines réalités surgissent et je suis inquiète parce que je remarque qu'on a tendance à confondre école et département. Je siège depuis six ans au Bureau national d'agrément des programmes en travail social et je n'ai jamais vu ailleurs au Canada de situation où une école est en fait un département portant un autre nom. Une école a des particularités. L'École de travail social, rattachée à la Faculté des sciences sociales, a, comme les autres écoles, un certain pouvoir décisionnel : participation aux réunions du Sénat, aux rencontres du Comité de budget, etc. J'ai observé, sur le plan canadien, qu'il y avait une raison à cela. J'ai consulté plusieurs collègues, notamment dans le réseau francophone, à Ottawa, pour tenter de découvrir si j'avais raison de croire qu'il y avait une particularité à la notion d'école, particularité que l'école perdra si ces recommandations sont adoptées. Il ressort clairement des discussions que j'ai eues qu'une école a des responsabilités qui lui sont propres, qui sont propres à toute unité professionnelle, et qui se rapportent, par exemple, aux bureaux d'agrément, aux associations professionnelles nationales et provinciales, à la supervision de stages, etc. La marge de manoeuvre qu'a une unité dans une structure universitaire reflète la nécessité, pour cette unité, de pouvoir rendre des comptes et répondre rapidement et efficacement à toutes ces exigences. C'est cette particularité ou cette « spécificité » de l'école qui lui permet de donner une formation de qualité, parce que toutes ces dimensions sont intégrées dans la formation qu'elle offre. Bref, je suis inquiète, parce que le concept d'école tel qu'il a existé ici jusqu'à maintenant et tel qu'il existe ailleurs est évacué, et qu'on crée, à mon avis, une anomalie en retenant l'idée selon laquelle une école est la même chose qu'un département.

2) Quand j'ai rencontré Michel Gervais, il m'a demandé mon opinion sur les structures universitaires. J'ai trouvé la question pertinente. Étant donné que le but de la restructuration est de faire en sorte que plus de temps soit consacré à l'enseignement, je m'attendais à ce qu'il me demande ce que je faisais de mon temps. Si le rapport tenait compte de données qui permettent de faire une analyse de notre mode de gestion, de comprendre concrètement ce qu'est cette gestion au quotidien, de faire des comparaisons avec ce qui existe dans les documents officiels, il permettrait une compréhension plus profonde de la culture de gestion à l'Université. Mais c'est surtout la dimension idéologique qui a été retenue; le quotidien est absent et, à mon avis, c'est là que réside l'essentiel. Même si les directions d'école perdent leur pouvoir décisionnel, elles devront probablement faire encore le même travail, sinon davantage. Pour ces deux raisons, c'est-à-dire le concept d'école et la pratique du quotidien qui sont évacués, je suis très réticente à appuyer les recommandations du recteur.

Couturier : Le fusionnement que propose la recommandation 8 ainsi que l'ensemble du rapport ne peuvent que contribuer au rayonnement de l'Université, en ce qui touche le recrutement, la recherche, etc. Les unités visées par la recommandation 8 sont impliquées dans le domaine de la santé, elles veulent travailler à la prévention, à la réhabilitation, à la réadaptation. Je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à cette recommandation. Je perdrai mon statut de directeur, mais serai encore professeur, les programmes ne sont pas touchés. Il est dommage que des membres, et parmi les jeunes, s'opposent à des changements dont la société acadienne et l'Université bénéficieront.

Moghrabi : Nous ne sommes pas contre le changement, nous sommes contre ces changements. J'ai l'impression que personne ne nous écoute. Quand le rapport Gervais a été étudié, il a été question d'équité entre les disciplines, de l'importance de chiffrer les économies reliées à chacune des recommandations; rien de cela n'a été pris en compte. La direction devrait nous écouter davantage et nous soumettre des propositions conformes à ce que nous voulons.

Lafrance : Il est vrai que la structure est coûteuse, lourde; il y a sûrement lieu de faire quelque chose. Les gens, dans la rue, qui entendent parler de la restructuration doivent se demander comment il se fait qu'une université, qui donne des cours d'administration publique, ne soit pas capable après tant d'années de se doter d'une structure qui corresponde à la volonté de tous ses membres. Si la nouvelle structure qui est proposée doit, dans cinq ans, être changée, si on se demande de nouveau s'il faut la modifier, est-ce que ce sera plus facile que ça l'est actuellement?

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

McGraw : L'Association étudiante de Shippagan appuie le rapport; le tout que représente l'Université est préservé. Le mode de fonctionnement actuel ne pourra durer toujours. L'Association se posait des questions au sujet des frais de scolarité et elle a obtenu des réponses satisfaisantes, à mon avis. Existe-t-il un rapport qui plaira à tout le monde? Personne ne veut être touché. Mais si c'est nécessaire, pour le bien de l'Université, il faudra l'accepter.

McKee-Allain : Je suis contente de constater que le recteur partage avec moi son attachement aux sciences sociales. Le problème, c'est que nous ne voyons pas leur avenir dans la société acadienne de la même façon. Je souhaite réitérer la position du Conseil de la Faculté des sciences sociales, présentée lors du dépôt du rapport Gervais qui s'apparente au rapport de la direction : le Conseil recommande le rejet de la proposition Robichaud, mais propose l'amorce d'une démarche collégiale, de l'ensemble de la communauté universitaire, en vue de restructurer les secteurs académiques et administratifs, c'est-à-dire d'examiner les tâches et responsabilités du personnel faisant partie des secteurs académique et administratif et de suggérer un réaménagement. D'abord, les processus et les modalités – ce qu'une de mes collègues a appelé le quotidien, la façon de gérer les tâches – sont examinés, puis les structures sont examinées. C'est le contraire qui est proposé, ici. La position de la Faculté se base sur des motifs reliés à l'iniquité, à l'absence de logique, mais il y a un élément nouveau. J'ai constaté, lors de la dernière activité Convergence, qu'il y avait divergence entre les membres du Conseil des gouverneurs. Bien que le président du Conseil soutienne qu'il est urgent de changer les structures, j'ai entendu des membres, en atelier, manifester leur ouverture à la possibilité d'examiner de nouveau les tâches, le mode de gestion existant, afin d'en arriver à un allègement. Malheureusement, vu le peu de temps accordé aux discussions, il n'a pas été possible de donner suite à cette constatation. Enfin, je tiens à mentionner qu'un des problèmes fondamentaux de ce rapport est qu'il va à l'encontre de la solidarité. Ce rapport sème la division, soit entre les écoles – certaines deviennent des facultés, certaines sont maintenues, d'autres acquièrent un statut de département –, soit entre les facultés – certaines sont préservées, d'autres sont fusionnées, prétendument pour les renforcer, alors qu'elles deviennent en fait une espèce de melting-pot. Je dirais qu'il est temps pour la communauté d'être solidaire, indépendamment des divisions qui sont proposées. Les énergies devraient être consacrées là où il est possible de travailler ensemble, de façon solidaire.

Pause de 15 h 36 à 15 h 50

Président d'assemblée : J'invite maintenant les membres qui le souhaitent à se prononcer sur la proposition qui a été faite.

Baker : Cette proposition semble captiver l'imagination de plusieurs. Mais à mon avis, et selon l'École des sciences infirmières, il s'agit d'une illusion. Il est dit que le regroupement créera de la synergie. En réalité, un nouveau poste de doyenne ou de doyen sera créé, un conseil de faculté sera mis sur pied, c'est-à-dire un palier additionnel; un palier additionnel n'est pas synonyme de synergie et aura pour effet de drainer les énergies du personnel de cette faculté. Quant aux équipes de recherche, dont il a beaucoup été question, ce sont les personnes qui font de la recherche qui les créent, pas une structure. Par exemple, une équipe de l'École des sciences infirmières, à Moncton, en collaboration avec un groupe multidisciplinaire de l'extérieur de l'Université, vient de recevoir une subvention importante. La structure actuelle n'a pas empêché l'obtention de cette subvention. Cependant, la structure a un effet sur l'enseignement et sur les programmes de formation, et celle qui est proposée constituerait une barrière au fonctionnement actuel, à l'enseignement. Un palier additionnel entraîne toujours plus de travail. L'École étant réseau, il y aura vraiment alourdissement, complexification : comment réunir trois campus en un seul département? Chaque campus a sa propre convention collective. De quelle façon les campus du nord pourront-ils participer au conseil de faculté? Leur doyen ou doyenne sera responsable d'un groupe différent de celui dont sera responsable la doyenne ou le doyen de la nouvelle faculté. La structure proposée manque de logique, à cet égard.

La difficulté relève en partie de la nature du travail quotidien, comme l'a mentionné un membre. L'École offre un programme d'une durée de quatre ans dans les trois campus. Il faut que les objectifs soient communs pour répondre aux normes exigées par l'approbation, l'agrément, ce qui demande beaucoup de collaboration, d'énergie, de temps. L'ajout d'un palier augmentera la difficulté, car il faudra y consacrer du temps. Soit que la collaboration se poursuive, mais beaucoup plus difficilement, soit qu'elle diminue – puisque les structures favorisent davantage les interactions sur le plan vertical –, et ce, au moment où on annonce une pénurie de personnel infirmier au Canada et où il faudrait accentuer les efforts de recrutement pour répondre aux besoins de la société. Le recteur a mentionné qu'il s'agissait d'une occasion favorable pour l'École, pas d'une menace. L'École considère que cette proposition est une menace à son fonctionnement; elle se prononce contre le regroupement proposé par la recommandation.

Président d'assemblée : Il conviendrait, comme l'indique le code Morin, que chaque membre précise d'entrée de jeu s'il est pour ou contre la proposition.

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

P. Cormier : Je fais partie du secteur des sciences infirmières, à Edmundston. Le fonctionnement réseau en est à ses débuts et il s'amorce très bien. Je crains que cette recommandation ait pour effet d'alourdir un fonctionnement qui est déjà très bien amorcé.

Marcoccio : Je n'appuie pas cette recommandation. Si elle tient compte des deux rapports, Gervais et Robichaud, l'École de travail social doit faire un choix presque impossible. Le programme

préparatoire de deux ans, essentiel à la formation, relève de la Faculté des sciences sociales, donc l'École souhaite demeurer rattachée à cette faculté. Il s'agit pratiquement pour l'École de choisir entre une faculté de la santé et une autre faculté où elle se trouverait noyée parmi les disciplines fondamentales. Je ne veux pas faire ce choix, c'est pourquoi je me prononce contre la recommandation.

Villalon : Je dois revenir sur certains éléments de l'analyse que l'École de nutrition et d'études familiales a faite du rapport Gervais. L'École considèrerait, en ce qui touche la recommandation la concernant, qu'aucune démonstration n'avait été faite quant à l'atteinte des trois buts justifiant la nouvelle structure proposée, c'est-à-dire faire des économies, déplacer le plus possible de ressources vers l'enseignement et la recherche, améliorer le fonctionnement de l'Université. Je préciserai que l'École ne s'est pas réunie de nouveau pour analyser le rapport Robichaud; cependant, je considère que cette démonstration n'a pas été faite. L'École était d'accord, en principe, avec la création d'une faculté de la santé et des services communautaires, à condition que les trois buts soient respectés, que la preuve soit faite que des crédits seraient dirigés vers l'enseignement et la recherche, que cette faculté disposerait des moyens nécessaires à sa mission. J'ai étudié le rapport Robichaud, et ces conditions n'y sont pas. Quelques collègues de l'École, avec qui j'ai discuté, ont fait le même constat. C'est pourquoi je ne peux appuyer cette recommandation.

Il est question également de changement en ce qui touche l'attribution de crédits de dégrèvement pour la gestion. Toute réforme doit être équitable. La mise en oeuvre de cette recommandation, si elle est adoptée, ne fournit pas aux unités concernées un traitement équitable. De plus, tant que des précisions ne seront pas faites au sujet du mode de fonctionnement de cette faculté des sciences de la santé, je ne peux me prononcer. J'ai déjà dit, cependant, que je comprenais les raisons motivant sa création. Le contexte actuel favorise le développement de ce secteur, les possibilités de financement sont là; cependant, pour obtenir ce financement, la faculté devrait avoir les ressources nécessaires pour s'organiser et agir. Ce n'est pas le nom qu'elle porte qui permet à une faculté de se classer en vue d'obtenir une subvention, c'est son savoir-faire, la qualité des dossiers des gens qui font de la recherche, leur expérience. Je ne crois pas qu'il y ait, à l'Université, de résistance au changement. Le problème, et je l'ai dit à différentes reprises, c'est que plusieurs questions restent sans réponse. Par exemple, personne n'a défini la façon dont cette faculté peut fonctionner.

S'agit-il d'une réforme qui touche l'ensemble de l'Université, qui lui permet de mieux fonctionner avec les moyens dont elle dispose, ou d'une réforme qui touche seulement certaines unités? Quel est le rationnel de cette réforme? Je ne peux appuyer, non plus, les autres recommandations. Un nouveau problème se pose ici : si les autres recommandations ne sont pas acceptées et que cette faculté soit créée, lui donnera-t-on les moyens et les ressources pour bien fonctionner? Même le rapport Robichaud précise que la création de cette faculté exigera des ressources. Mais il faut que cette faculté réunisse les conditions requises pour bien fonctionner, qu'elle ait l'assurance qu'on les lui fournira.

En conclusion, bien que l'École donne son accord, en principe, à cette recommandation, il s'agit d'un accord conditionnel : il doit être démontré qu'il y aura attribution de crédits pour l'enseignement et la recherche, ce qui n'est pas fait aujourd'hui.

Couturier : J'ai appuyé la recommandation parce que je crois qu'elle aura des effets positifs sur les programmes, sur l'Université. Il existe déjà des exemples concrets de collaboration entre les unités concernées, sur le plan de la recherche et même des cours. L'École d'éducation physique et de loisir fonctionne depuis longtemps en réseau, partage des cours avec le Campus d'Edmundston, offre des cours à distance. Je sais que plusieurs ont des préoccupations et souhaiteraient certaines garanties, j'ai aussi des inquiétudes. Mais il faut quand même aller de l'avant. J'ai déjà cru au *statu quo*; par exemple, quand l'École a perdu le service des sports, j'ai cru qu'elle s'écroulerait, ce qui n'a pas été le cas. Je pense, contrairement à ce qui a été dit, que la synergie sera plus grande entre les unités. Cette faculté pourrait connaître un succès formidable. Le regroupement pourrait également permettre à la faculté de disposer d'un personnel technique et de services plus nombreux. La synergie entre ces disciplines est importante pour l'avenir.

Vo-Van : J'appuie cette proposition. Un des problèmes majeurs auxquels font face les universités de taille plus modeste est l'absence de masse critique dans certaines petites unités. Je reconnais que ces unités ont quand même bien fonctionné jusqu'à maintenant, mais souvent les inconvénients dépassent largement les avantages. Parmi les inconvénients, on peut noter le peu de possibilités

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

d'échanges et d'interactions sur le plan académique, le cloisonnement entre unités, le peu d'occasions pour optimiser les ressources et les partager avec d'autres unités, et – c'est là un danger – l'apparition possible d'une mentalité défensive par rapport aux intérêts et acquis de l'unité. De plus, il y a un fort risque de polarisation lorsque survient un conflit entre deux personnes ou dans un petit groupe. Ceux et celles qui travaillent ici depuis un certain temps comprennent bien ce problème. Le regroupement de disciplines connexes présentant certaines affinités ne constituerait pas nécessairement la solution de tous les problèmes, mais il pourrait les atténuer et créer des conditions plus favorables aux échanges et aux interactions entre les personnes concernées. L'assemblée des

professeures et professeurs, dans la faculté, serait un lieu de convergence où les aspirations et les problèmes communs pourraient être considérés, ce qui mènerait à des partenariats, à des alliances possibles. La présence d'une masse critique dans les unités engendrerait une synergie plus grande.

Il existe une tendance, au niveau national et international, favorable au développement du domaine de la santé. Ces circonstances fournissent à l'Université l'occasion idéale de faire sa place, sur le plan de la recherche comme sur le plan de la formation, dans ce secteur. Nous essayons actuellement d'obtenir des fonds considérables pour les chercheuses et chercheurs oeuvrant dans ce domaine. L'absence de faculté ou d'unité forte en sciences de la santé explique pourquoi on a attendu si longtemps pour travailler à ce dossier. Il n'est pas possible d'y travailler de manière productive s'il n'y a pas de leadership dans le domaine à l'Université.

Certaines personnes ont mentionné que les projets soumis à la FCI avaient eu du succès, sans pour autant qu'il y ait un quelconque regroupement. Étant directement lié à la préparation et à la présentation de ces demandes, je peux dire que le succès obtenu est attribuable à l'existence préalable d'une certaine masse critique dans les thématiques de recherche proposées. Malgré cela, la situation est très fragile, car une divergence d'opinions dans un petit groupe peut entraîner des problèmes insolubles. Le succès auprès de la FCI aurait été plus grand si les masses critiques avaient été plus importantes.

On souhaite des démonstrations qui soient convaincantes; les expériences, même en sciences exactes, permettent difficilement parfois d'en obtenir. Il s'agit ici d'une expérience sociale, les propositions sont basées sur les connaissances et l'expérience que nous avons acquises à l'Université. Bref, la proposition est extrêmement intéressante et je crois que le Sénat devrait l'appuyer.

McKee-Allain : Je voterai contre cette recommandation. 1) La création d'une structure est proposée; cependant, le statut des directrices et directeurs d'écoles qui en feront partie n'est pas connu. Selon le reste du rapport, la direction d'une école équivaldrait à celle d'un département. Il y a là beaucoup d'ambiguïté. De plus, le fonctionnement de l'École des sciences infirmières sera alourdi. 2) J'ai distribué aux membres un texte, qui est tiré du numéro de décembre des *Affaires universitaires* et qui s'intitule « Les ICRS répartiront 65 millions de dollars pour 2000-2001 ». Ce texte annonce justement que des fonds considérables seront accordés dans le domaine de la santé, et qu'ils seront répartis entre les trois conseils canadiens. Il précise que les nouvelles approches, les nouveaux types de multidisciplinarité dans les recherches en santé, notamment avec les sciences sociales, seront encouragés. Marc Renaud, président du CRSH, sociologue spécialisé dans le domaine de la santé, indique qu'il s'agit d'une « chance inespérée pour les chercheurs canadiens en sciences humaines qui nécessitent un appui financier pour réaliser leurs projets dans le domaine de la santé ». Il donne des exemples de disciplines : psychologie, sciences infirmières, droit, sociologie, économie, éducation, service social, histoire, administration de la santé. D'après les disciplines qui sont nommées, la structure proposée n'augmente pas les chances de l'Université d'obtenir ces subventions. Le problème s'ajoute à celui que j'ai soulevé précédemment. Sans en faire une recommandation, je suggère que soit étudiée la création possible d'une chaire ou d'un centre d'études; il existe des fonds pour encourager ce type d'initiative. Mais le plus important pour moi, en conclusion, c'est que la création de la faculté proposée dans le rapport constitue un regroupement artificiel dans le contexte contemporain du domaine de la santé. Si nous souhaitons obtenir des subventions, organisons-nous en conséquence. Tous ces éléments font que, selon moi, la recommandation devrait être rejetée.

Fortin : Le Conseil d'administration de la FÉÉCUM s'est prononcé contre la proposition parce qu'il n'est pas convaincu que la structure suggérée créera une meilleure cohésion. Ce n'est pas en imposant aux gens un regroupement qu'une nouvelle synergie surgira. La Fédération croit également que, si les membres de disciplines différentes doivent se consulter et travailler ensemble, il n'est pas nécessaire qu'ils soient rattachés à une même faculté.

VRER : Je souhaiterais faire une précision au sujet de la structure de la faculté proposée. On a parlé de l'école rattachée qui deviendrait un département, de la modification du statut de la direction d'une école rattachée qui serait entraînée par les recommandations. Il convient de faire attention. Le rapport indique essentiellement ce qu'indiquent les Statuts et règlements. L'article 59 définit les

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

attributions de la personne qui dirige une école rattachée : « en sa qualité de premier ou de première responsable, le directeur ou la directrice d'école voit à ce que l'école s'acquitte des responsabilités particulières que lui confère l'article 51 des règlements ». L'article 51 précise ces attributions particulières. Il définit d'abord ce qu'est une école, et les unités visées par la recommandation correspondent tout à fait au statut d'école tel que le décrivent les alinéas 51-2, a, b et c. Il est ensuite précisé que l'école « a les mêmes responsabilités que le département, sauf les suivantes ... », qui sont nommées. Le rapport ne modifie rien à ce qui existe déjà. Les conditions auxquelles une unité doit satisfaire pour avoir le statut d'école sont clairement définies : « l'enseignement est étroitement contrôlé soit par les pouvoirs publics, soit par une association professionnelle ayant reçu de ceux-ci le mandat; le corps professoral étant affecté à un enseignement de caractère professionnel, il

consacre (...); la structure du programme d'enseignement fait une place importante aux projets exécutés en collaboration avec les professionnels et les professionnelles du milieu... ». Je ne suis pas certain qu'il y ait des imprécisions en ce qui touche la structure de ce qui est proposé. Le seul élément de différenciation, entre les Statuts et règlements et la proposition, est la recommandation selon laquelle les directrices et directeurs d'écoles rattachées ne seraient plus membres d'office du Sénat académique. Pour le reste, le rapport respecte le statut des écoles tel que défini par les règlements.

La recommandation propose-t-elle un « mariage forcé »? Quatre unités sont visées. L'École d'éducation physique et de loisir ainsi que le Département de psychologie sont favorables au regroupement. La directrice de l'École de nutrition et d'études familiales n'est pas contre le principe du regroupement, d'après ce que j'ai compris; elle s'interroge sur le fonctionnement de cette nouvelle unité. Je réponds à cela que les Statuts et règlements définissent le fonctionnement d'une faculté et des unités qui en font partie. Elle s'interroge aussi sur l'attribution des ressources, ce qui est légitime. Cette interrogation devrait-elle empêcher le Sénat d'approuver cette recommandation, d'adopter cette orientation? Il faudra que cette unité ait les ressources nécessaires à la réalisation de la mission qui lui sera confiée. J'ai lu les avis de l'École des sciences infirmières, j'ai écouté les propos de la directrice. Je n'ai pas constaté qu'elle s'opposait à ce que l'École fasse partie d'une faculté de la santé. La majorité des 28 unités de sciences infirmières, répertoriées dans les annuaires canadiens, sont des écoles se trouvant à l'intérieur d'une faculté de la santé. Le statut ne pose donc pas de problème en ce qui touche l'agrément de la profession. Le fait que l'École soit réseau empêche-t-il l'Université d'avoir une vision de l'avenir des disciplines de la santé? Bref, des interrogations sont formulées, mais il faut faire attention avant de dire qu'on est contre le concept d'une telle faculté.

Clément-Gallien : Le concept est effectivement attrayant. Cependant, le fonctionnement de l'École des sciences infirmières, à l'intérieur de cette faculté, me préoccupe : il faudrait une étude en profondeur à cet égard. L'École offre le baccalauréat à temps complet depuis quatre ans. Offrir ce programme réseau a demandé beaucoup de travail, de collaboration, de concertation. Les instances universitaires ont confié à l'École le mandat de se doter d'un mode de fonctionnement réseau; le rapport de l'École est presque prêt, il sera présenté sous peu au Sénat, et voilà qu'il faut adopter un nouveau mode de fonctionnement avant même d'avoir la chance d'évaluer l'efficacité de celui qui existe actuellement. Le concept de cette faculté est donc attrayant, mais est-il opportun de l'envisager maintenant, alors que l'Université n'a pas encore évalué le fonctionnement actuel et que l'École s'apprête à recevoir la visite des équipes externes d'évaluation en vue de l'agrément et de l'approbation? Je pense que la réticence de l'École concerne l'opportunité du moment choisi et le fait de ne pas savoir comment elle pourra fonctionner.

Robinson : Je devrai être sensible aux arguments invoqués par les unités concernées. Le statut des écoles, à l'intérieur de cette faculté, n'est pas clair. La recommandation 3, qui stipule que le nombre de crédits de gestion accordés à une école variera entre trois et neuf, suppose des changements. Je soulève la question.

Sadéghi : Je voterai pour cette recommandation. 1) La synergie et l'interaction entre les différents domaines de la santé répondent aux besoins de la société et sont nécessaires pour faire progresser le dossier de la prévention, en dehors des services médicaux. 2) Les arguments invoqués par les membres du Sénat touchent l'aspect de la gestion. Je donnerai un exemple qui contre ces arguments. Le Département de psychologie compte 215 étudiantes et étudiants – il est donc un des plus grands, à l'Université –, offre des programmes de majeure, de mineure, de spécialisation, de maîtrise et, depuis peu, de doctorat. Le corps professoral est composé de 14 membres; 22 % de toutes les thèses soutenues l'an passé, à l'Université, l'ont été par les finissantes et les finissants du département. Il ne s'agit pas d'une école, mais d'un département qui recevait, pour sa gestion, neuf crédits. Je pense qu'avec de la volonté il est possible de s'organiser. La présence de la doyenne ou du doyen, dans la faculté proposée, soulagerait les directions d'école d'une partie de leur charge administrative actuelle. Je souhaiterais que la proposition soit étudiée selon un angle plus académique, et non pas en fonction de la gestion des unités, départements ou écoles.

Mallet : Cette recommandation a, à mon avis, un effet important sur la Faculté des sciences. Ne sachant pas ce qui se produira plus tard, j'ai du mal à définir ma position. Je formulerai certaines observations. Je suis tout à fait d'accord avec le fait qu'on veuille accorder une certaine priorité au

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

domaine de la santé. Il s'agit d'un domaine d'avenir, et l'Université ferait une erreur en ne se donnant pas une orientation, dans ce secteur. Mais est-il nécessaire de créer une faculté des sciences de la santé, pour ce faire? Il y a d'autres possibilités. Il existe, à l'Université, un institut de développement régional, qui fonctionne très bien; il existe aussi une chaire d'études en développement durable, qui réussit à obtenir des fonds de diverses sources. Ce ne sont pourtant pas des facultés. Un regroupement des forces dans le domaine de la santé, autour d'un institut, permettrait d'obtenir des fonds importants des organismes nationaux.

J'ai toujours cru que la formation en sciences de la santé appartenait à la Faculté des sciences, dans les trois campus. Il existe, à la Faculté des sciences, un secteur de programmes spéciaux qui comprend le programme préparatoire aux sciences de la santé – il s'agit d'un programme préparatoire, pas d'un programme en sciences de la santé – qui a contribué à former un grand

nombre de médecins, qui sont revenus exercer au Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, la Faculté travaille, depuis quelques années, à la mise sur pied de programmes articulés en collaboration avec les hôpitaux de la région et les collèges communautaires : le Sénat a accepté la création du programme articulé en techniques radiologiques, un programme de baccalauréat en techniques de laboratoire lui sera présenté sous peu; je pourrais en nommer plusieurs autres que la Faculté veut créer. La Faculté des sciences perdra-t-elle ce mandat, si cette recommandation est acceptée? Elle n'a pas été consultée au sujet des programmes que j'ai mentionnés. Qui en sera responsable? Je ne le sais pas.

Il faut tout mettre en oeuvre pour regrouper les forces dans le domaine de la santé, au cours des prochaines années, mais je ne suis pas convaincu qu'une faculté des sciences de la santé, telle que proposée ici, soit la meilleure façon d'y parvenir. On aurait pu imaginer, par exemple, une faculté regroupant un secteur sciences fondamentales et un secteur sciences de la santé. Mais je ne peux vous parler davantage de ce modèle possible puisque les recommandations 9 et 10 du rapport suggèrent un autre regroupement pour la Faculté des sciences. Il m'est donc impossible de me prononcer, pour l'instant.

E. Robichaud : Que l'Université joue un rôle important dans le domaine de la santé et consolide ses forces dans ce secteur est une idée que plusieurs appuient, autour de cette table. L'Université doit faire sa place dans ce domaine en pleine expansion. Dans ce contexte, je suis en faveur de la création d'une faculté des sciences de la santé. La directrice de l'École des sciences infirmières exprimait ses préoccupations devant le fait que, dans les campus du nord, la doyenne ou le doyen aurait sous sa responsabilité plusieurs secteurs, dont celui de la santé. C'est une situation dont je peux parler, puisqu'elle existe à Shippagan et à Edmundston. En tant que DSP, j'agis comme doyen responsable du programme des sciences de la santé au Campus de Shippagan; je travaille en collaboration avec le chef de secteur et, grâce à une équipe formidable, le domaine des sciences de la santé est très dynamique et connaît beaucoup de succès.

Le fonctionnement réseau est possible. Par exemple, j'ai pris contact, cette semaine, avec la directrice de l'École des sciences infirmières pour discuter du profil des postes qui seront probablement annoncés; la collaboration réseau à cet égard me semble importante, car il faut s'assurer qu'il n'y ait pas dédoublement, que le corps professoral soit diversifié. La doyenne ou le doyen de la nouvelle faculté aurait fait exactement la même démarche, se serait senti aussi concerné par la question et peut-être même davantage parce qu'elle ou il sera plus près du domaine que moi qui ai à gérer d'autres secteurs. Il est certain que le Campus de Shippagan continuera à travailler au programme réseau, en collaboration avec les divers départements, écoles rattachées et secteurs en sciences infirmières, et avec la doyenne ou le doyen de chaque campus.

Recteur : Les interrogations ne portent pas sur la pertinence de ce qui est proposé, mais sur le mode de fonctionnement. Il s'agit de donner une orientation et de créer cette masse critique à l'Université dans le domaine des sciences de la santé et des services communautaires; il ne faut pas oublier la dimension communautaire : ces professions sont appelées à se côtoyer dans la communauté, pourquoi ne pas former ensemble les gens qui les exerceront? Il n'y a donc pas eu vraiment d'objection de fond quant à la pertinence de la proposition. Le rapport n'a pas voulu dicter les modalités, et c'est là qu'il se distingue du rapport Gervais. Le rapport de la direction propose que des comités universitaires étudient la question des crédits, la question du personnel adjoint, des effectifs dans les nouvelles facultés. Si la proposition est adoptée, un processus universitaire sera enclenché afin de définir des modalités. Si l'examen de la situation révélait que la gestion de l'École des sciences infirmières, parce qu'elle est réseau, nécessite douze crédits au lieu de neuf, ce serait proposé, ce serait dit. Je crois qu'il faut plutôt s'attarder à l'orientation fondamentale, au fait que ce regroupement est nécessaire. Les modalités de fonctionnement seront définies par le personnel touché par ces question, en collaboration avec une nouvelle doyenne ou un nouveau doyen.

Scrutateur et scrutatrice : Paul-Émile Benoit et Suzanne LeBlanc

Vote sur R13 Pour 19 Contre 17 Abstention 1 ADOPTÉE

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

P : 14-SAC-991203

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Colette Landry Martin, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs que soit créée une Faculté des arts, des sciences et des sciences sociales regroupant toutes les unités existant actuellement à la Faculté des arts, à la Faculté des sciences et à la Faculté des sciences sociales, sauf le Département de psychologie. » (recommandation 9)

Recteur : Puisque la recommandation 10 du rapport est une solution de rechange à la recommandation 9, il serait peut-être approprié que les discussions portent sur les deux.

Villalon : Je tiens à faire une précision : je ne cherche pas à défendre un poste de directrice ou de directeur d'école détachée. Mes préoccupations ne portent pas sur la question des crédits de gestion seulement; elles concernent les crédits consacrés à l'enseignement et à la recherche. Je veux m'assurer que les ressources et les moyens nécessaires à la vision qui est suggérée existent bel et bien. Personne n'a à défendre son poste; nous allons tous continuer de travailler à l'Université.

Curtis : 1) Le résultat du vote m'étonne. 2) Il s'agit maintenant de se prononcer sur une proposition de regroupement de 23 disciplines, de 95 programmes. Le recteur a parlé de 140 professeures et professeurs, de 1 500 étudiantes et étudiants; il a parlé aussi de la crainte suscitée par cet ordre de grandeur. Ce n'est pas cela qui fait peur, c'est l'absence de modalités de fonctionnement de cette mégafaculté. Il n'y a aucune indication sur la façon dont les économies engendrées seront réparties dans cette faculté. On demande en fait aux membres du Sénat de signer un chèque en blanc, ce qu'il ne faut pas faire. Si cette proposition est adoptée, personne ne sait ce qui se produira. Je voterai contre cette proposition et j'espère que les membres du Sénat en feront autant.

Fortin : Le Conseil d'administration de la FÉÉCUM s'est prononcé contre cette proposition. Il considère que l'Université devrait terminer ses démarches de révision des processus, des crédits de dégrèvement, avant de s'attaquer aux problèmes de structure. De plus, ce fusionnement menace l'existence d'un certain nombre de départements et ne répond pas au principe d'équité.

Vo-Van : Pour que la réforme soit bien réelle, il faudra que les recommandations soient, en grande partie, adoptées. Elles forment un tout cohérent et logique et permettraient l'atteinte des objectifs d'allègement de la structure, de regroupements stratégiques, de redistribution des ressources vers l'enseignement et la recherche. Elles permettraient aussi d'économiser, comme le rapport le démontre. Les recommandations 9 ou 10 du rapport sont des recommandations clés pour l'atteinte de ces objectifs. Je préfère la recommandation 10. Selon mes observations, personne n'est vraiment prêt à considérer la création d'une unité dont la taille serait de beaucoup supérieure à celle des autres unités. Je pense que la recommandation 10 est viable. Une faculté des arts et des sciences – qui est une structure comparable à ce qui existe dans beaucoup d'universités canadiennes – préservera la visibilité des deux grandes familles de disciplines. Ce regroupement stratégique favorisera l'échange, le décloisonnement, la mise en commun et l'optimisation des ressources, ainsi que la création de nouvelles alliances. En fin de compte, la qualité de la formation offerte augmenterait, ce qui est le but visé. Les disciplines fondamentales seront renforcées, et le potentiel de recherche pluri et interdisciplinaire sera exploité plus pleinement, dans un tel contexte.

McKee-Allain : Je souhaite attirer l'attention des membres sur le message que le doyen de la Faculté des arts leur a fait parvenir. Dans sa lettre, il explique les raisons de son absence et demande au Sénat d'avoir la sagesse de ne pas se prononcer maintenant, en l'absence justement du porte-parole du conseil d'une faculté directement touchée par ces propositions. Le doyen a demandé s'il pouvait voter par procuration, si la vice-doyenne de la Faculté pouvait voter à sa place, ce qui lui a été refusé. Cette situation pose un problème d'éthique.

Contrairement à ce qui a été dit précédemment, je crois que les recommandations 9 et 10 entraînent les mêmes problèmes : trop grand nombre de programmes, incertitude quant à la gestion de l'unité créée. Le fait de regrouper les disciplines fondamentales, d'un côté, et de valoriser les programmes professionnels, de l'autre, constitue un problème académique et crée une situation inéquitable, puisqu'une mégafaculté côtoiera d'autres facultés beaucoup plus petites, comptant dix ou onze professeures et professeurs. Et comment gérer cette faculté? On dit que de telles facultés existent ailleurs, que leur taille en étonne plusieurs ici, leur fait peur. Il faut prendre en compte la lourdeur de gestion de ces unités. La faculté des arts et des sciences, à l'Université de Montréal,

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

compte une doyenne entourée de trois personnes pour la conseiller, quatre vice-décanats auxquels est rattaché un personnel adjoint et administratif composé de 19 personnes, un secrétariat, etc. Le rapport ne fournit pas cette information.

J'ai souvent entendu des gens dire que la survie des sciences sociales dépendait de la présence du Département de psychologie. Je tiens à préciser que, sans la psychologie, la Faculté compte 30 postes, 270 étudiantes et étudiants inscrits aux programmes réguliers, sans compter les programmes de mineures, la troisième année du baccalauréat en travail social, le projet de programme en criminologie – qui attirera certainement une clientèle nombreuse. La survie de la Faculté est tout à fait possible. Pour conclure, je souhaite revenir sur l'absence du doyen de la Faculté des arts : il a fait des démarches, il voulait que son vote soit pris en considération – il faut noter qu'il est contre le regroupement proposé, au nom du Conseil de sa faculté –, et on ne lui a pas accordé la possibilité de se prononcer.

Recteur : Il ne faudrait pas laisser entendre que le doyen a été victime d'une injustice. Les

règlements qui régissent le Sénat ont tout simplement été appliqués. J'ai discuté de la situation avec le doyen; il était très hésitant, il savait qu'en n'assistant pas à la réunion il se privait de son droit de vote. Les règlements ont été appliqués et l'insinuation voulant qu'une injustice ait été commise devrait être retirée.

Lapointe : La Faculté des sciences de l'éducation semble, à prime abord, ne pas être touchée par ce qui est proposé. Mais ce n'est pas le cas; elle le sera puisque les étudiantes et les étudiants inscrits aux différents programmes de baccalauréat en éducation suivent des cours d'autres programmes, à l'Université. La restructuration contraindra la Faculté à revoir son mode de fonctionnement alors que celui qu'elle avait réussi à établir semblait très efficace. Faudra-t-il refaire ce travail? Le rapport – que ce soit le rapport Gervais ou le rapport Robichaud – présente une vision, mais il ne définit aucune modalité de fonctionnement. Je ne vois pas comment tout cela contribuera à l'enseignement et à la recherche, qui font que l'Université existe. La survie des universités est tributaire de la qualité et de la renommée de la recherche qui s'y fait, des programmes d'enseignement, etc. J'ai pu constater, jusqu'à maintenant, que la gestion des départements ou des facultés n'était pas vraiment lourde; c'est la structure plus large, autour de ces unités, qui me semble lourde, et c'est peut-être là qu'il faudrait faire des modifications. Par ailleurs, l'idée d'un institut de recherche en sciences de la santé me semblait très intéressante. Malheureusement, la proposition a été adoptée. Des démonstrations restent à faire et les membres ne devraient pas signer ce chèque en blanc.

Morency : Deux documents proviennent de la Faculté des arts. Il y a la lettre du doyen, qui s'oppose fermement à cette tentative d'intégration de la Faculté dans une mégafaculté. La deuxième lettre est signée par plusieurs artistes de la communauté de Moncton, qui ont, pour la plupart, étudié à la Faculté des arts. Ils écrivent : « Il ne faut cependant pas oublier que la culture est ce qui donne à l'Université de Moncton comme à la société qui la soutient son caractère unique et distinctif. Tout ce qui risque de lui porter atteinte risquerait de porter atteinte au travail accompli par des milliers de personnes conscientes comme nous de participer à la bonne marche d'une société qui nous tient à coeur ». Je pourrais reprendre tous les arguments qui militent contre cette intégration de la Faculté des arts dans une mégafaculté des arts, sciences et sciences sociales, mais je pense qu'il est peut-être plus important – surtout pour les membres du Sénat qui ne proviennent pas du Campus de Moncton – de mentionner ce cri du coeur des artistes qui font beaucoup pour la vitalité culturelle et la vitalité économique de la communauté. Ce message est important et devrait inciter les membres à réfléchir quand viendra le moment de voter.

Soucy : Pour quelle raison le Département de psychologie est-il dissocié des sciences sociales?

Recteur : Le Département de psychologie ainsi que l'École de travail social auraient pu faire partie de l'une ou l'autre des structures proposées. D'ailleurs, le rapport Gervais suggérait que l'École de travail social fasse partie du regroupement des sciences de la santé. La psychologie traite d'une question excessivement importante : la santé mentale. Dans une perspective de santé globale, il est tout à fait logique que cette unité soit intégrée dans une faculté des sciences de la santé. Dans beaucoup d'universités, la psychologie est considérée comme une discipline fondamentale; elle aurait donc pu se retrouver dans un regroupement de disciplines fondamentales. Il n'y a pas de règle absolue. Par ailleurs, en ce qui touche le travail social, la direction a été sensible à l'argument invoqué, qui soulignait la nécessité pour cette discipline de rester rattachée aux sciences sociales. C'est pourquoi le rapport propose, contrairement à ce que suggérait le rapport Gervais, que l'École de travail social demeure liée à la Faculté des sciences sociales.

Villard : L'étude de ces propositions révèle beaucoup de zones grises. L'argumentation du rapport Gervais était basée sur le fait que les regroupements arts et sciences, par exemple, étaient courants dans les universités, petites ou grandes, ce qui ne les empêchait pas d'être performantes en recherche. Le présent rapport reprend le même argument, et je ne peux pas dire qu'il est convaincant, que cette argumentation m'impressionne. Quant à la synergie possible, je souhaiterais

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

en avoir un exemple. Je souhaiterais aussi en connaître davantage sur les intentions qui sont derrière ce regroupement. Par exemple, le fonctionnement du Sénat n'a pas été clarifié; pourtant, un membre du Sénat a indiqué plus tôt qu'une mégafaculté nécessiterait une représentation proportionnelle, pour des raisons d'équité, qui serait assez massive. Au sujet du fonctionnement de l'Université, des interactions entre les doyennes et doyens et le Comité de budget, notamment, y aurait-il là aussi une représentation proportionnelle? Probablement pas. C'est pourtant là que les décisions se prennent. Je suis contre la mégafaculté proposée par la recommandation 9. Ce qui est proposé par la recommandation 10 comporte tellement de zones grises que je ne peux définir ma position.

Marcoccio : Le voeu de l'École de travail social n'était pas de suivre la Faculté des sciences sociales dans un tel regroupement, mais de demeurer rattachée à une Faculté des sciences sociales.

Villalon : Je voterai contre les recommandations 9 et 10 du rapport. Aucune démonstration n'est faite quant à la façon dont ces regroupements créeront de la synergie. Une mégafaculté entraînera la présence d'une sous-structure de gestion; quiconque travaille à l'Université peut comprendre qu'un si

grand nombre de disciplines nécessitera des chefs de secteur; je vois donc mal comment la création de cette mégafaculté répond aux principes d'économie et d'allégement. Il y a un problème d'équité; le fonctionnement de cette faculté n'est pas défini. Les membres s'approprient à approuver des recommandations sans savoir ce qui se produira ensuite, sans avoir de garantie, ce qui pose aussi un problème. Quant aux moyens et aux ressources, ce n'est pas la création d'une faculté des sciences de la santé qui permettra l'obtention d'autres subventions, ce n'est pas la création d'une faculté des arts, sciences et sciences sociales qui permettra de faire des économies, j'en suis certaine. Enfin, bien que je ne sois pas acadienne, je me suis intéressée à l'histoire de l'Acadie et à l'histoire de l'Université; je pense que la Faculté des sciences sociales a énormément contribué au développement de l'Université et je ne comprends pas que cette unité soit abolie.

G. Cormier : J'étais absent lors du vote précédent, ce que je regrette; j'aurais voté pour cette recommandation, en raison des synergies possibles entre les unités regroupées. Cependant, je suis contre les recommandations 9 et 10 du rapport, pour les mêmes raisons : je ne crois pas que ces fusionnements engendrent des synergies entre les unités visées. Que ces fusionnements permettent l'économie de deux postes de doyenne ou doyen ne me paraît pas une raison suffisante pour appuyer ces recommandations.

LeBlanc : Il n'existe pas vraiment de synergie entre les facultés qu'on propose de fusionner, ce qui est une des raisons principales pour lesquelles je voterai contre ces recommandations. Il ne s'agit pas d'un point de vue uniquement personnel. Les membres du Sénat représentent tous une certaine instance. J'ai consulté mes collègues du corps professoral, je suis ici en tant que représentant de ce groupe. Et les collègues des facultés touchées par les recommandations sont presque unanimement tous contre ces regroupements, de même que le personnel administratif, les étudiantes et les étudiants. Le Sénat doit faire confiance à la base. Il est loin d'être démontré que des économies seront faites. On donne souvent l'exemple des universités de Toronto et de Montréal. Ayant fréquenté l'une de ces universités, je peux vous dire que les processus décisionnels sont vraiment différents de ceux qui existent ici. On ne peut calquer les structures de l'Université de Moncton sur celles de grandes universités où les étudiantes et les étudiants ne connaissent même pas le nom de leur doyenne ou doyen et ne l'ont même jamais vu. Il est proposé de changer la structure sans que les processus soient étudiés; c'est illogique et dangereux.

Il a été question plus tôt de solidarité. On parle peu des campus du nord et je crois qu'ils sont en train de se faire rouler : qu'advient-il des secteurs sciences, sciences humaines, arts? Seront-ils fusionnés, s'ils le sont à Moncton? Chaque campus aura-t-il une structure différente? Le rapport ne mentionne rien, à cet égard. L'existence d'une structure différente, dans chaque campus, compliquera énormément les choses. Je souhaiterais avoir des précisions à ce sujet.

Recteur : La recommandation 5 du rapport propose « que la doyenne ou le doyen des études des campus d'Edmundston et de Shippagan procèdent au besoin à des ajustements de la structure des secteurs en vue d'un regroupement des forces et en conformité avec la réforme globale de l'Université de Moncton. Ces ajustements devront être réalisés à temps pour qu'ils soient intégrés au budget 2001-2002 ». La réforme au Campus de Moncton aura des effets sur les deux autres campus et les personnes concernées le savent. Personne ne se fait rouler.

Gaudet : Mes collègues ont exprimé, depuis le début de la réunion, diverses préoccupations. En les écoutant, je me dis qu'on ne peut faire fi d'une certaine sagesse collective. La Faculté des sciences de l'éducation, à laquelle je suis rattachée, n'est pas directement touchée, mais je m'inquiète des effets que la réforme aura sur les étudiantes et les étudiants qui y sont inscrits. Il faut tenir compte des effets qu'aura sur eux ce fusionnement. Les modalités de fonctionnement me préoccupent aussi. Quant à la synergie, s'il lui faut des années pour émerger, s'il faut des années pour que les gens commencent à travailler ensemble, tout le monde est perdant, y inclus les étudiantes et les étudiants. Je voterai contre cette proposition.

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

VRER : Une proposition suggérant le regroupement de l'ensemble des disciplines fondamentales peut provoquer un certain choc, il faut l'avouer. Mais il convient de se demander si la recommandation va vraiment à l'encontre des idées exprimées lors des débats qui ont eu lieu au sujet de la réforme des structures. Je me souviens que les membres du corps professoral – tant individuellement qu'en passant par leur syndicat – ainsi que les étudiantes et les étudiants ont dit, au moment où le Comité tripartite menait son étude, appuyer l'idée d'une structure facultaire qui permette des économies importantes et la redistribution des ressources vers la formation et la recherche. Les étudiantes et les étudiants ont particulièrement insisté sur l'importance de préserver l'unité de base, l'unité départementale. Pour ce qui est de l'unité facultaire, plusieurs ont dit, à ce moment-là, qu'elle pouvait prendre différentes formes mais que celle qui permettrait des économies tout en étant compatible avec la logique universitaire devait être considérée. La synergie est-elle possible entre les disciplines qui seraient regroupées selon les recommandations 9 et 10? Elle est peut-être moins évidente entre les disciplines scientifiques, d'une part, et les disciplines des facultés des arts et des sciences sociales, d'autre part; j'en conviens. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait d'opposition entre les disciplines qui seraient regroupées dans une faculté des arts et des sciences sociales : philosophie, histoire, géographie, sociologie, science politique, économie, etc.; il est possible d'envisager la cohabitation de ces disciplines à l'intérieur d'une même faculté. En relisant certains dossiers concernant les programmes de cycles supérieurs, plus précisément les

programmes de littérature et de linguistique, je me suis rappelé qu'il était suggéré de valoriser davantage la sociolinguistique et la littérature en Acadie, d'inciter la participation de disciplines telles que la sociologie, par exemple. Le regroupement proposé par la recommandation 10 n'est pas illogique, et il permettrait des économies.

Le fonctionnement de cette faculté, si elle est créée, sera conforme à ce que stipulent les Statuts et règlements au sujet des facultés et des départements. Quant à la question relative au personnel de gestion, la convention collective précise que le dégrèvement accordé à un département varie de trois à six crédits; la moyenne actuelle est de 5, 7. Les recommandations ne prévoient pas d'économies substantielles quant au nombre de crédits accordés à la direction d'école ou au personnel administratif adjoint, etc. Elles suggèrent la possibilité de réduire le nombre de vice-doyennes ou vice-doyens, qui passerait de neuf à sept, mais ne supposent pas la réduction du personnel de soutien nécessaire à la gestion d'une faculté; au contraire, ce personnel sera un peu plus nombreux. Les calculs présentés ici tiennent compte de cette réalité.

En conclusion : 1) rien n'indique que la synergie est impossible, que le concept est illogique; 2) Les Statuts et règlements prévoient le mode de fonctionnement d'une faculté; 3) il faudra déterminer les ressources nécessaires à la gestion de cette nouvelle faculté.

Mallet : La Faculté des sciences est visée par la recommandation 9 du rapport. J'ai déjà dit qu'il était possible pour moi d'envisager une grande faculté des arts, des sciences et des sciences sociales, de travailler pour économiser des énergies et des ressources, etc. Mais ce qui me gêne, c'est que cette approche suppose la création d'une grande unité, d'une part, et l'existence d'une série de petites unités, d'autre part; cela me semble illogique. J'accepterais plus facilement le principe d'une grande faculté si les unités restantes étaient également regroupées; le système aurait été plus équitable.

L'article 45 des Statuts et règlements définit ce qu'est une faculté : « une unité universitaire et administrative qui regroupe normalement des départements ou des écoles et qui représente des disciplines et des champs d'études ayant des affinités naturelles ». J'ai souvent dit que c'est ce qu'il fallait viser : regrouper les gens qui ont des affinités naturelles, leur demander de s'entendre sur un mode de gestion. Je me prononce donc contre la recommandation 9 du rapport, parce qu'il ne me semble pas y avoir beaucoup d'affinités naturelles entre la Faculté des sciences et les autres, dans le contexte actuel, à l'Université. Je ne dis pas qu'il ne peut y en avoir. En fait, je trouve excellente l'idée d'un baccalauréat en sciences interdisciplinaire, entre les sciences et les arts; les deux doyens ont entamé des discussions à ce sujet, ce genre de collaboration existe entre les facultés. Quant à la recommandation 10, la logique m'amène à dire que je peux envisager une faculté des arts et des sciences sociales puisqu'il y a probablement entre les deux domaines des affinités naturelles. Cependant, si on propose un regroupement du côté des sciences humaines, il faut en proposer un du côté des sciences fondamentales et appliquées. Le fait qu'un seul aspect soit considéré me gêne. Mon opposition aux deux recommandations n'est pas complète; en réalité, j'accorderais ma préférence à quelque chose d'entièrement différent : la création de deux secteurs regroupant, d'un côté, les sciences fondamentales et appliquées, et, de l'autre, les arts et les humanités. Ces secteurs seraient gérés différemment et une certaine synergie pourrait émerger. D'autres scénarios seraient envisageables, qui permettraient le regroupement d'unités académiques, sur une base volontaire, et l'économie des énergies et des ressources. Je voterai donc contre la recommandation 9; la 10 pose un certain problème, car j'aurais souhaité que les deux aspects ou les deux côtés de la situation soient considérés.

Vote sur P14 Pour 8 Contre 29 Abstention 1 REJETÉE

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

(**Note** : Puisque le recteur a dû quitter momentanément la réunion, le président d'assemblée demande au VRER s'il peut proposer la prochaine recommandation.)

R : 15-SAC-991203

Yvon Fontaine, appuyé par Colette Landry Martin, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs que soit maintenue la Faculté des sciences et que soit créée une Faculté des arts et des sciences sociales regroupant toutes les unités existant actuellement à la Faculté des arts et à la Faculté des sciences sociales, sauf le Département de psychologie. » (recommandation 10)

Moghrabi : Je voterai contre cette recommandation, en raison des problèmes d'équité et d'équilibre qu'elle pose.

Le 3 mai 2000

PRÉSENCES

MEMBRES

		Chadia Moghrabi, professeure	Moncton
Samuel Arseneault, professeur	Moncton	Raphaël Moore, étudiant	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Jean-Guy Poitras, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
Bertille Beaulieu, professeure	Edmundston	Philippe Ricard, étudiant	Moncton
Lise Caron, directrice	Edmundston	Louis Richard, directeur (intérim)	Moncton
Zénon Chiasson, doyen	Moncton	Edgar Robichaud, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Liette Clément-Gallien, professeure	Shippagan	Jean-Bernard Robichaud, recteur	U de M
Anouk Comeau, étudiante	Shippagan	Lita Villalon, directrice	Moncton
Daniel Comeau, étudiant	Moncton	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Gilles Cormier, directeur (intérim)	Moncton	Truong Vo-Van, doyen	Moncton
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	George Wybouw, doyen	Moncton
Hermel Couturier, directeur	Moncton	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Paul Curtis, professeur	Moncton	Armand Caron, vice-recteur, Campus de Shippagan (VRCS)	Shippagan
Michel Doucet, doyen	Moncton	Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston (VRCE)	Edmundston
Yvon Fontaine, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Jeanne-d'Arc Gaudet, professeure	Moncton	Line Leduc, secrétaire des instances	Moncton
Pierre LaFrance, bibliothécaire en chef	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Omer Robichaud, représentant de l'ABPPRUM	Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP)	U de M	Serge Rousselle, président d'assemblée	Moncton
Nicole Lang, professeure	Edmundston	Claudette Thériault, présidente du Comité consultatif des femmes	Moncton
Claire Lapointe, professeure	Moncton	Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires	Moncton
Sylvain Lavoie, étudiant	Edmundston		
Francis LeBlanc, professeur	Moncton		
Gary Long, professeur	Edmundston		
Victorin Mallet, doyen	Moncton		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Paul-Émile Benoit, Pierre-Marin Boucher, Réjean Hall, Guy Robinson, M.-Réza Sadéghi

ABSENCES : Lucille Collette, Jean Morency, Ian Richmond et Michel Savard

12. OUVERTURE

Président d'assemblée : Nous allons reprendre la 162^e séance du Sénat académique, qui a débuté le 3 décembre 1999. (Le président donne la liste des personnes excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Anouk Comeau, étudiante (Shippagan), Raphaël Moore, étudiant (Moncton), Philippe Ricard, étudiant (Moncton), Louis Richard, directeur par intérim de l'École de travail social, Sylvain Lavoie, étudiant (Edmundston), Omer Robichaud, professeur retraité, membre représentant l'ABPPRUM.)

13. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

Recteur : En raison de la façon dont le dernier semestre s'est déroulé, il n'a pas été possible de donner suite à une des décisions du Conseil des gouverneurs quant à la date de mise en oeuvre des deux recommandations du rapport qui ont été adoptées; cette date était fixée au 1^{er} juillet 2000. La mise en oeuvre des recommandations est donc temporairement reportée; le Comité exécutif abordera le sujet sous peu. Par ailleurs, le Bureau de direction du Sénat a jugé plus sage de ne pas poursuivre cette réunion avec ce point de l'ordre du jour. En conséquence, je propose que l'étude de ce point soit reportée.

R : 17-SAC-991203

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Samuel Arseneault, propose :

« Que le rapport intitulé Proposition d'allégement de la structure académique et de rationalisation de la gestion à l'Université soit déposé. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Recteur : Puisque le Sénat ne s'est pas réuni depuis décembre, le CGH n'a pu lui soumettre son rapport. Les cérémonies de collation des grades ayant lieu très bientôt, il n'aurait pas été possible d'informer les récipiendaires des titres et grades honorifiques. Le BDS et le CGH proposent de reporter l'étude des recommandations contenues dans ce rapport à une prochaine réunion du Sénat.

15. RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Voir le Document F, p. 1-3

Doucet : Ce rapport, qui a été soumis au Sénat le 22 octobre 1999, contenait diverses propositions touchant les travaux du Comité. Mais étant donné qu'on est en mai, qu'il s'agit de ma dernière réunion à titre de sénateur – et à titre de président du Comité –, qu'un rapport devrait être déposé en août, que l'ordre du jour est très chargé, je propose que l'étude de ce rapport soit reportée, que le Sénat en discute en août, au moment où il reçoit tous les rapports annuels. Ce report ne signifie pas que je n'accorde pas d'importance aux recommandations faites par le Comité. Il faudrait que les membres du Sénat aient l'occasion d'en discuter sérieusement. Le Conseil de la langue française soulève différents problèmes quant à son fonctionnement, à la connaissance de la politique linguistique, etc., que le Sénat devrait considérer.

Président d'assemblée : Puisqu'il n'y a pas d'objection, le point est reporté à la prochaine réunion; le Sénat étudiera ce rapport au moment où il étudiera les divers rapports annuels.

16. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-991027

Voir le Document G, p. 1-8

R : 18-CGV-991203

Jean-Guy Poitras, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-991027. »

Vote sur R18

Pour 33

Contre 0

Abstentions 2

ADOPTÉE

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-991027

17.1 Évaluation des programmes en études françaises

Invitée : Gisèle Chevalier, directrice du Département d'études françaises.

VRER : Comme c'est l'habitude, depuis une dizaine d'années, le Sénat étudie les recommandations que fait le VRER à la suite des évaluations de programmes. L'évaluation présentée ici porte sur les programmes de maîtrise et de doctorat en études françaises offerts à la Faculté des arts. Le document, qui fait suite à cette évaluation, est soumis aux instances. Le document A, en annexe du procès-verbal, présente les points saillants de l'évaluation. Vous remarquerez que l'équipe d'évaluation était composée de trois membres, puisqu'il s'agissait de programmes de cycles supérieurs : Jacques Paul Couturier, professeur au Campus d'Edmundston, et une évaluatrice et un évaluateur externes. La DGEP a suivi ce dossier de plus près.

DGEP : Le résumé, qui est en annexe, tient compte des avis de l'équipe d'évaluation, de la directrice du Département, du doyen de la Faculté et, puisqu'il s'agit de programmes de cycles supérieurs, du doyen de la FESR. Les membres de l'équipe d'évaluation notent que les programmes de cycles supérieurs en études françaises sont de qualité. Ils suggèrent, comme cela s'est fait au premier cycle, de distinguer les deux programmes d'enseignement, c'est-à-dire la littérature et la linguistique. Pour ce qui est de l'identité des programmes, ils notent que, tout en maintenant une certaine universalité, les programmes devraient avoir une « couleur » de réalité acadienne. Les membres suggèrent quelques modifications aux critères d'admission et remettent en question l'examen de synthèse obligatoire au doctorat. Ils suggèrent aussi de faire une distinction entre les exigences requises pour la thèse de maîtrise et la thèse de doctorat.

En ce qui concerne la recherche, les membres de l'équipe d'évaluation considèrent qu'elle est de qualité, ils encouragent le Département à la poursuivre et à mettre l'accent aussi sur les programmes de conférencières et conférenciers, qui constituent un élément important pour la vie intellectuelle en études françaises; étant donné la taille de l'Université, il importe d'avoir cet apport provenant d'autres universités qui ajoute de nouveaux éléments aux programmes. Les membres notent un manque en ce qui touche les ressources humaines et recommandent de mettre à profit l'ensemble des ressources qui existent à l'Université, dans les facultés, écoles, campus, qui pourraient contribuer aux activités du Département; on peut penser, par exemple, au doctorat en éducation qui aborde la sociolinguistique. Enfin, l'équipe constate l'existence d'un centre de recherche en linguistique qui est très actif et reconnaît l'importance de la recherche qui se fait en littérature, mais elle se demande s'il n'y aurait pas lieu, pour les chercheuses et chercheurs en littérature, de former un quelconque regroupement. Les recommandations formulées à la fin du document tiennent compte de l'ensemble des avis qui ont été reçus.

VRER : La question centrale, en ce qui touche les programmes, était de déterminer s'il y avait lieu d'établir une distinction plus marquée entre la littérature et la linguistique. Cette évaluation a eu lieu au moment où la réforme des programmes de premier cycle venait d'être acceptée. Le CPR avait discuté de cette question : même s'il n'existait qu'un programme, il y avait en fait deux concentrations qui constituaient deux programmes assez distincts. Pour alléger cette structure, le CPR avait choisi de recommander au Sénat la création de deux programmes, tout en sachant qu'un certain nombre de crédits ou de cours étaient communs aux deux. Ce modèle a plu à l'équipe d'évaluation.

Comme on l'a dit plus tôt, l'équipe d'évaluation a noté la réputation d'excellence des activités d'enseignement et de recherche en littérature et en linguistique. Du côté de la linguistique, la recherche converge vers des objectifs communs en raison de l'existence du centre de recherche. Ce fil conducteur, ce genre de regroupement n'existe pas vraiment en littérature. L'équipe invite donc les instances concernées à considérer la possibilité d'un regroupement qui pourrait être le noyau de l'animation des activités de recherche. Enfin, l'ajout de ressources - bourses, ressources financières et professorales – et les collaborations possibles avec d'autres unités dont les champs d'intérêts sont complémentaires sont deux pistes qui, selon l'équipe d'évaluation, devraient être explorées.

Chevalier : Le Département était heureux du résultat de l'évaluation. Les efforts du corps professoral sont reconnus. Il faut dire que, depuis quelques années, même si leur travail porte sur des thématiques régionales, les collègues essaient d'aller vers l'international, en Europe, aux États-Unis, au Canada. C'est probablement la raison pour laquelle notre contribution en recherche a reçu une évaluation positive. Pour ce qui est des ressources, la question des bourses est névralgique. Le Département reçoit souvent des demandes de gens, notamment des Européennes et Européens, qui souhaiteraient venir étudier la littérature ou la linguistique acadienne. Quand ils s'informent des bourses ou des ressources financières qui existent, on doit malheureusement répondre qu'il n'y en a pas. Cet état de fait nuit à l'expansion du Département.

17.1 Évaluation des programmes en études françaises (suite)

Pour ce qui est des ressources professorales, le Département a vécu cette année une première expérience très positive grâce à une collaboration avec le Campus d'Edmundston : Jeannine Gallant est venue donner un séminaire de maîtrise en littérature française; le départ à la retraite de collègues a laissé un vide en ce qui touche ce domaine aux cycles supérieurs. J'en profite pour remercier le Campus. L'expérience a été profitable, des étudiantes et étudiants ont demandé que leurs travaux dirigés et mémoires de maîtrise soient supervisés par M^{me} Gallant. On ne peut cependant compter uniquement sur l'aide extérieure pour dynamiser les étudiantes et étudiants. Le conseil étudiant est très actif cette année, il a organisé des rencontres, des ateliers. Les membres du corps professoral sont évidemment sollicités, que ce soit pour organiser des colloques ou autres activités, et ils acceptent de collaborer. Mais un certain essoufflement se fait sentir, particulièrement en littérature. Deux collègues, dont la santé est moins bonne, ne peuvent contribuer complètement aux efforts du Département. Quand le doctorat a été créé, on exigeait qu'il y ait 14 professeurs ou professeuses qui participent au programme. Compte tenu des maladies, des tâches administratives, il en reste dix qui peuvent y contribuer en permanence. Il y a donc essoufflement. Le Département souhaite maintenir sa qualité et son rendement, mais il ne peut rien garantir s'il n'obtient pas un peu de renfort, de ressources qui seraient là en permanence.

Chiasson : J'appuie ce qui vient d'être dit en ce qui touche les ressources. L'Université doit être très attentive aux recommandations de l'équipe d'évaluation en ce qui concerne le maintien d'un seuil, d'une masse critique pour assurer le programme. Par ailleurs, je remercie également le Campus d'Edmundston pour sa collaboration, dont il a d'ailleurs assumé la charge.

Vo-Van : Au nom de la FESR, je souhaite féliciter le Département d'études françaises et la Faculté des arts pour le travail qui a été fait au programme de doctorat qui est très apprécié par les étudiantes et étudiants, et la communauté. La FESR souhaiterait contribuer à favoriser le regroupement de chercheuses et chercheurs en littérature – comme le suggère une recommandation – parce qu'il s'agit là d'un créneau extrêmement important à l'Université; que ce soit pour fournir un appui interne à la recherche ou encore pour trouver du financement à l'extérieur de l'Université, la FESR est prête à collaborer. À première vue, il existe des sources de financement.

Beaulieu : Je remercie les membres pour tout ce qui a été dit au sujet du Campus d'Edmundston. Il existe une expertise au Campus, d'autres personnes ont terminé leur doctorat, notamment en création littéraire. Au moins quatre ou cinq membres du corps professoral sont spécialisés en littérature, mais ils donnent aussi des cours de langue. Il existe des équipes de recherche. Le personnel du Campus est heureux de collaborer, de sentir qu'il fait vraiment partie de l'Université. Avec Internet, les distances ne sont plus un obstacle et le Campus d'Edmundston est prêt à rendre service.

McKee-Allain : Je voudrais aussi féliciter le Département pour l'évaluation qu'il a reçue. 1) À la lecture des documents, j'ai été frappée par la diversité des exigences en ce qui touche les thèses, les mémoires. La recommandation 3 demande à la FESR de réviser les règlements universitaires afin qu'il y ait uniformisation quant à l'appellation, aux exigences, etc. Il faudra effectivement tendre vers une plus grande uniformité, bien qu'il importe que la spécificité des disciplines soit prise en compte. 2) Le problème des bourses se pose aussi à la Faculté des sciences sociales, avec le doctorat en psychologie; le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation a déjà soulevé la question. Si l'Université veut attirer d'excellents étudiants et étudiantes, être compétitive, elle doit absolument mettre l'accent sur les programmes de bourses au troisième cycle.

VRER : La FESR examine actuellement la question des exigences des thèses de maîtrise et de doctorat. Par ailleurs, nous avons cette préoccupation d'augmenter les fonds de bourses pour les études de cycles supérieurs et nous l'avons manifestée avec force auprès des bailleurs de fonds, dont Patrimoine canadien. Des efforts ont donc été faits et les réponses obtenues laissent présager qu'il y aura un financement accru dans ce domaine.

Vo-Van : 1) Au sujet des appellations, les autres universités utilisent « mémoire » pour la maîtrise et l'équipe d'évaluation suggérerait l'adoption de ce terme, plutôt que « thèse ». 2) Certains programmes, dont la maîtrise est le diplôme terminal, ont des exigences très élevées en ce qui touche la thèse et peut-être qu'il y aurait lieu de faire la révision de certains cas. Le nombre de crédits que vaut la thèse varie entre 15 et 33, selon les particularités des programmes et l'importance relative de la thèse par rapport aux cours. Il faut examiner les caractéristiques de chaque programme et, en même temps, uniformiser les appellations d'après ce qui se fait dans les autres universités canadiennes. C'est que la FESR se propose de faire au cours de la prochaine année.

17.1 **Évaluation des programmes en études françaises** (suite)**R : 19-SAC-991203**

Yvon Fontaine, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations formulées par le VRER à la suite de l'évaluation externe des programmes de maîtrise et de doctorat offerts au Département d'études françaises, c'est-à-dire :

1. *Que l'Université, en collaboration avec la Faculté des arts, fasse un examen sérieux de la distribution actuelle des ressources afin de trouver des solutions permettant de pallier les besoins décelés dans le Rapport d'évaluation.*
2. *Que la Faculté des arts, en collaboration avec le Département d'études françaises, en tenant compte des suggestions contenues dans le Rapport d'évaluation ainsi que des ressources financières disponibles,*
 - 2.1 *effectue les changements appropriés aux programmes d'études françaises quant aux profils des programmes, à leur identité propre ainsi qu'aux conditions d'admission et les présente aux autorités compétentes de l'Université pour leur approbation;*
 - 2.2 *fasse les recommandations appropriées en ce qui concerne la création d'un regroupement quelconque de chercheuses et chercheurs en études littéraires et les présente aux autorités compétentes de l'Université pour leur approbation.*
3. *Que la FESR, en collaboration avec les unités académiques où il existe des programmes de 3^e cycle, pour approbation par les autorités compétentes de l'Université,*
 - 3.1 *révise les règlements universitaires ayant trait aux exigences des examens de synthèse, aux exigences des thèses de maîtrise et de doctorat et à l'appellation des mémoires et des thèses;*
 - 3.2 *élabore une politique relativement aux bourses pour les études supérieures. »*

Moghrabi : Est-ce que la création de groupes de recherche relève du mandat du Sénat académique?

VRER : Le point 2.2 suggère que la Faculté des arts fasse les recommandations appropriées quant à un regroupement de chercheuses et chercheurs en études littéraires et qu'elle les soumette aux autorités compétentes de l'Université pour approbation. Selon le type de recommandations, il est possible que le Sénat ait à se prononcer. Mais il existe certains regroupements dont la création n'est pas soumise aux mêmes politiques que les chaires ou les centres, par exemple. C'est la raison pour laquelle la proposition ne précise pas quelle instance sera saisie des recommandations de la Faculté; on ne connaît pas encore le genre de regroupement qui sera privilégié.

Moghrabi : Il faudrait éviter de créer un précédent qui ferait en sorte que, chaque fois qu'un groupe de recherche veut se constituer, une permission soit requise.

17.1 **Évaluation des programmes en études françaises** (suite)

VRER : Le rapport d'évaluation suggérait la création d'un centre. En formulant notre recommandation, nous avons voulu laisser une certaine latitude quant au type de regroupement que souhaiteraient proposer les professeures et professeurs de littérature.

Vo-Van : Il n'y a aucun règlement, à l'Université, qui interdit la création de groupes de recherche. Le Sénat n'a pas à donner de permission.

Chiasson : Je serais tenté de demander au VRER de donner plus de détails au sujet de la recommandation 1. Concrètement, est-il possible de prévoir une échéance, de savoir qui prendra les initiatives, dans quel contexte?

VRER : Pour l'équipe d'évaluation, le défi relié aux ressources est double : il touche l'ajout de ressources, mais aussi la possibilité qu'il y ait une meilleure concertation entre les ressources existantes. La proposition veut prendre en compte ces deux éléments; c'est pourquoi il est question de la distribution actuelle des ressources. Il est absolument nécessaire de faire cet examen minutieusement. Quant à la mise en oeuvre de ce qui est proposé, je crois que, dès que les instances – Sénat et Conseil – se seront prononcées, il faudra assurer un suivi très rapidement; par exemple, il conviendrait d'examiner les ressources qui existent à l'Université – en ce qui touche les bourses, les programmes de conférenciers ou conférencières – et de s'assurer qu'elles sont utilisées pour réaliser les initiatives qui sont jugées prioritaires à l'Université. Il est vrai que le rapport mentionne que l'ajout de ressources professorales répondrait à un besoin. Il faudra alors examiner la situation de plus près pour déterminer, si on donne suite à cet avis, un mécanisme, un échéancier. C'est le sens de la proposition. Selon moi, la proposition peut difficilement « opérationnaliser » les conclusions du rapport; c'est quelque chose qui devra se faire avec les instances de la Faculté.

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

18. CLÔTURE

La séance est levée à 9 h 50.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud, président

Line Leduc, secrétaire des instances

DOCUMENTS